

WEBMANAGERCENTER *Le mag*

webmanagercenter.com

Hebdomadaire n°210 du 24 Octobre 2024 - 4,90 Dinars

Loi des Finances 2025 Quel cadrage macroéconomique ?



A LA UNE

loi de finances 2025
Les grandes
entreprises vont-elles
payer plus d'impôts ?

ECO-FINANCE

Chèques sans provisions
irons-nous
d'aberrations en
aberrations ?

SECTEURS

L'alfa, un trésor
tunisien en péril

SANTÉ

Le combat d'une
femme contre le cancer
du sein

E24

The ecosystem
of the Ecological
Transition

NOVEMBRE
5 — 8,
2024

PARC DES
EXPOSITIONS
DE RIMINI,
Italie



ecomondo.com

ECOMONDO

The green technology expo.

Ecomondo est l'événement phare du bassin méditerranéen dans les secteurs de l'économie verte et circulaire. Point de rencontre entre les industries, les parties prenantes, les décideurs politiques, les leaders d'opinion, le monde de la recherche et des institutions, il rassemble les éléments clés qui définissent les stratégies de développement de la politique environnementale.

Organisé par

ITALIAN EXHIBITION GROUP
Providing the future

En collaboration avec



ITA
ITALIAN TRADE AGENCY

madeinitaly.gov.it

WMC Editions Numériques

Société éditrice : IMG sa

ADRESSE :

Rue Lac Victoria-Rés.Flamingo

les Berges du Lac - Tunis

Tél. : (+216) 71 962 775

(+216) 71 962 617

(+216) 21 18 18 18

(+216) 20 313 314

(+216) 55 313 314

Fax : (+216) 71 962 429

Email : img@planet.tn

www.webmanagercenter.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Hechmi AMMAR

RÉDACTEURS EN CHEF

Amel BelHadj Ali

Talal Bahoury

RÉDACTION

Ali Driss

Khmaies krimi

Hajer Krimi

Amani ibrahimi

Sarra Boudali

PHOTOS

Anis MILI

DESIGN INFOGRAPHIE

Hynd GAFSI

Hela AMMAR

DIRECTION COMMERCIALE

Meryem BEN NASR

ADMINISTRATION

Raja Bsaies

Walid Zanouni

FINANCE

Mohamed El Ayed

Prix : 4,90 Dinars

Abonnement annuel : 200 Dinars

(inclus 2 mois gratuits)

CopyRight

Internet Management Groupe - IMG

WEBMANAGERCENTER

Hebdomadaire n°210 du 24 Octobre 2024

Le mag



Projet de loi de finances 2025 :

Les grandes entreprises vont-elles payer plus d'impôts ?

Intervenant, le soir du 15 octobre 2024, sur la chaîne de télévision privée Attessia, Moez Soussi, expert en évaluation des politiques économiques et des projets, a donné d'importants éclairages sur les nouveautés apportées par le projet de loi de finances (PLF) 2025.



loi sur les chèques sans provisions : irons-nous d'aberrations en aberrations ?

À l'approche de l'entrée en vigueur de la loi sur les chèques, il est utile de revenir sur le fléau des chèques impayés qui a fait des victimes...



Projet loi de Finances 2025 - Stress hydrique : Les incitations pour la construction de «majels» reconduites

Le projet de loi de finances 2025, qui vient d'être soumis pour examen aux deux chambres parlementaires, prévoit de reconduire pour la deuxième année consécutive les incitations instituées pour encourager la réalisation de citernes domestiques «majels».



Industrie du Pain en Tunisie : 80% des baguettes fabriquées avec du blé importé

Le monde arabe consomme 1,4 milliard de pains quotidiennement, ce qui montre l'importance de l'industrie céréalière dans la région, a indiqué le Secrétaire Général de la Fédération arabe des industries alimentaires (AFFI), Fadi Jabr.



BOURSE



AFRIQUE



ACTUALITÉS



IDÉES & DÉBATS



SPORT



Malek Boudrabal : Le combat d'une femme contre le cancer du sein

Malek Boudrabal, secrétaire générale de l'Association Tunisienne de Soutien aux Patients Atteints du Cancer du Sein, parcourt les lieux pour offrir conseils et soutien aux femmes participant à la journée de sensibilisation de l'événement «Octobre Rose».



When double-chest-arrow try to be Zorro!

Faut-il rappeler que la pauvre ELYSSA a vu son mari se faire assassiner, ensuite elle fut jetée dans une barque de migrants et, par miracle, s'est retrouvée échouée sur nos côtes...

Be the change... Be IONIQ 5.



*Étude IPSOS – Qualimétrie
Septembre à Novembre 2022
Plus d'infos sur escda.tn

www.hyundai.com.tn

 **HYUNDAI**



Projet de loi de finances 2025

Les grandes entreprises vont-elles payer plus d'impôts ?

Intervenant, le soir du 15 octobre 2024, sur la chaîne de télévision privée Attessia, Moez Soussi, expert en évaluation des politiques économiques et des projets, a donné d'importants éclairages

sur les nouveautés apportées par le projet de loi de finances (PLF) 2025. L'expert a fait une mention spéciale pour les articles traitant du système fiscal d'imposition des sociétés (IS).

Selon lui dans le cadre de la recherche d'une répartition équitable de la charge fiscale entre les institutions en fonction de leur taille, le projet de loi de finances 2025 propose de revoir les taux d'impôt sur les



sociétés, en instaurant des taux d'imposition progressifs en fonction de leur chiffre d'affaires annuel réalisé hors taxe et selon la nature de l'activité comme suit: En se référant au projet du texte du projet de loi de finances 2025 lequel vient d'être soumis, comme le stipule la loi, à la chambre des représentants du peuple et à la chambre haute du Parlement, le Conseil national des régions et des districts. Le projet du nouveau barème est réparti comme suit:

Au taux de 10 % et quel que soit le chiffre d'affaires.

Les activités concernées sont : l'agriculture, la pêche, le développement régional, les institutions d'encadrement de l'enfance et d'aide aux personnes âgées, les établissements de production et d'industries culturelles, d'animation des jeunes et de loisirs, les entreprises spécialisées dans la collecte, la transformation, la valorisation, le recyclage ou le traitement des déchets et des ordures.

Au taux de 15 % réalisant un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions de dinars

Tous les secteurs autres que ceux soumis aux taux de 10 %, 35 % et 40 %

Au taux de 20 % réalisant un chiffre d'affaires entre 5 et 20

millions de dinars

Tous les secteurs autres que ceux soumis aux taux de 10 %, 35 % et 40 %

Au taux de 25 % réalisant un chiffre d'affaires au-delà de 20 millions de dinars

Tous les secteurs autres que ceux soumis aux taux de 10 %, 35 % et 40 %

Au taux de 35 % et quel que soit leur chiffre d'affaires.

- Les sociétés d'investissement prévues par la loi n° 88-92 du 2 août 1988
- Les opérateurs de réseaux des télécommunications
- Les sociétés de recouvrement des créances prévues par la loi n° 98-4 du 2 février 1998
- Les sociétés du secteur des hydrocarbures (prestations de services, transport, raffinage)
- Les grandes surfaces commerciales
- Les concessionnaires automobiles
- Les sociétés franchisées (marque, enseigne commerciale étrangère...)

Au taux de 40 % et quel que

59,8 Milliards

Le projet de Loi de Finances (PLF) pour l'exercice 2025 table sur un déficit budgétaire de l'ordre de 9,8 milliards de dinars, étant donné que les charges budgétaires s'élèveraient à 59,828 milliards de dinars, alors que les ressources budgétaires se limiteraient à 50,028 milliards de dinars.

D'après le document du Projet de Loi de Finances 2025, élaboré par le ministère des Finances, ces ressources seront mobilisées, essentiellement (à hauteur de 90%), grâce aux recettes fiscales (45,249 milliards de dinars).

Les recettes non fiscales (4,429 milliards de dinars) et les dons (0,35 milliards de dinars) ne représentent respectivement que 8,8% et 0,7% de l'ensemble des ressources budgétaires.

Selon la même source, l'État prévoit de recourir, au cours de l'exercice 2025, à des emprunts internes, dont la valeur est estimée à 21,872 milliards de dinars, et à des crédits extérieurs s'élevant à 6,131 milliards de dinars.

Ces dettes serviront notamment au financement du déficit budgétaire (9,8 milliards de dinars), et au remboursement du principal de la dette intérieure (9,734 milliards de dinars) et extérieure (8,469 milliards de dinars).

soit leur chiffre d'affaires.

Le PLF de 2025 prévoit la création d'une nouvelle taxe de 40%. Ce taux concerne:

- Les Banques
- Les établissements financiers
- Les entreprises d'assurance et de réassurance

Parallèlement à la révision du taux de l'impôt sur les sociétés et afin de le rendre plus équitable en matière de minimum d'impôt lorsque la société bénéficie d'avantages fiscaux, les taux de l'impôt minimum seront revus afin qu'ils soient à leur tour progressifs en fonction des taux de l'impôt sur les sociétés, comme suit :

- Taux de l'IS de 15% et 20% :
Taux d'impôt minimum : 10%
- Taux de l'IS : 25% : Taux d'impôt minimum : 15%
- Taux de l'IS : 35% ou 40% :
Taux d'impôt minimum : 25%

Date d'entrée en application

En ce qui concerne les banques, établissements financiers et sociétés d'assurance et de réassurance, le taux de l'IS de 40% et le taux minimum de 25% seront appliqués sur les bénéfices réalisés à partir du 1er janvier 2024.

S'agissant des entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires

supérieur à 20 millions de dinars, le taux de 25% et le taux minimum de 15% seront appliqués sur les bénéfices réalisés à partir du 1er janvier 2024.

Concernant, les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires supérieur à 5 millions de dinars et inférieur à 20 millions de dinars, le taux de 20% et le taux minimum de 10% seront appliqués sur les bénéfices réalisées à partir du 1er janvier 2025.

L'IS reste exigé pour les sociétés suivantes

- L'impôt sur les sociétés reste exigé conformément aux taux en vigueur pour :
- Les sociétés soumises au taux de l'IS de 10 % ;
- Les entreprises qui réalisent un chiffre d'affaires inférieur à 5 millions de dinars et soumise actuellement au taux de l'IS de 15%

Le reste des sociétés soumises aux taux de 35% et non concerné par le passage au taux de 40%

Toutefois, les entreprises soumises au taux de 35% seront concernées par le relèvement du taux minimum d'impôt à 25% sur les bénéfices réalisés à partir du 1er janvier 2024.

Abou SARRA



AUDIENCE WMC PORTAL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)



A l'approche de l'examen de la loi des Finances 2025 **Quel cadrage macroéconomique ?**

Le ministère des Finances devrait incessamment soumettre le projet de loi des Finances 2025 à l'ARP. Une loi qui selon Kamel Maddouri, Chef du Gouvernement, doit traduire la vision socioéconomique de l'État : "l'amélioration des indicateurs économiques et financiers doit être accompagnée de mesures visant à consacrer le principe de justice

fiscale, maîtriser l'inflation, renforcer le pouvoir d'achat, développer le système de protection sociale et répondre aux attentes et aspirations de toutes les catégories du peuple tunisien."

Que devons nous attendre de la loi des finances qui doit être soumise pour discussion à l'ARP ce mois-ci au vu du document publié et comprenant ses

grandes orientations ? A bien lire le document du ministère des Finances, les seules précisions qui valent que nous relevons sont relatives au cours du baril de pétrole et celui du cours de change du dollar.

Ce sont les hypothèses de la loi de Finances 2024 qui ont été retenues les concernant. Soit 1 dollar valant 3,2 dinars et un cours du baril de pétrole

qui se situe entre 70 et 80 \$. A ce propos, il faut espérer que les hostilités entre l'Iran et l'État sioniste ne dégénèrent pas en une guerre pouvant susciter une flambée des cours du pétrole.

«La loi de finances 2025, un véritable baromètre des ambitions économiques et sociales du gouvernement tunisien.»

En Tunisie, dans les grandes orientations de la loi de Finance, nous ne trouvons pas trace du taux de croissance ambitionné. Le taux de croissance constitue pourtant l'hypothèse fondamentale pour l'élaboration de toute stratégie budgétaire. C'est basique estime nombre d'experts car on ne peut faire de cadrage macroéconomique sans fixer le taux de croissance. C'est à partir du moment où nous fixons l'objectif de taux de croissance que nous pouvons prévoir les recettes fiscales, le déficit budgétaire ou l'endettement supplémentaire.

«Le taux de croissance, un indicateur clé absent des grandes orientations de la loi de finances 2025.»

Résultats de la course, dans l'attente que le projet de la loi des Finances soit soumis à l'ARP, nous ne pouvons pas avoir une idée précise sur les recettes prévisionnelles fiscales, celles non fiscales aussi, l'endettement supplémentaire, le déficit courant ou encore le déficit budgétaire, soit des agrégats économiques importants.

D'un autre côté, nous sommes à deux mois de la fin de l'année budgétaire 2024 sans loi de Finances complémentaire. Nous en aurons besoin même si le décalage entre la loi de Finances initiale et celle complémentaire ne sera pas très important, étant donné que la loi des Finances 2024 a été préparée sur la base d'un taux de croissance prévisionnel de l'ordre de 2,2%.

Aujourd'hui, au meilleur des cas, la Tunisie réalise un taux de croissance de 1%. Comment faire pour couvrir le gap ? C'est peut-être la promulgation d'une loi de Finances complémentaire qui permettra un cadrage macroéconomique plus précis pour le budget 2025.

Rappelons aussi que la Loi des finances 2024 s'est basée sur l'hypothèse d'une récolte de céréales de l'ordre de 14 millions de quintaux, or la récolte en question n'a pas dépassé les 6,7 millions de quintaux, ce qui nous obligera à importer davantage

de céréales, à augmenter le budget subvention sans oublier la production de phosphate qui a reculé en 2024. Autant de paramètres qui ont dû être pris en compte dans le projet de loi des Finances 2025.

«La loi de finances complémentaire s'avère nécessaire pour ajuster les prévisions budgétaires.»

En attendant, nous ne pouvons pas encore savoir quelles seront les mesures fiscales en 2025. "Il faut attendre le projet de loi des Finances 2025, aussi bien dans sa composante budgétaire que dans sa composante fiscale pour avoir le cœur net".

Sur un tout autre volet, on ne peut négliger le point de vue du président de la République Kais Saïed nouvellement élu s'agissant de mesures à prendre concernant les couches sociales défavorisées, le secteur informel ou encore les TPE.

Des choix socio-économiques qui devraient aussi être traduits par des mesures concrètes dans le projet de loi des Finances 2025 ce que nous découvrirons après le 16 octobre.

Dans l'attente, croisons les doigts.

A.B.A

ياو موش نرمال

SERVICE CLIENT

PHÉNOMÉNAL

5 مرّات
على التوالي



ooredoo
طور عالمك



Entrée en vigueur de la loi sur les chèques sans provisions **irons-nous d'aberrations en aberrations ?**

À l'approche de l'entrée en vigueur de la loi sur les chèques, il est utile de revenir sur le fléau des chèques impayés qui a fait des victimes, beaucoup et en prime les TPE et PME qui ont subi les conséquences de la pandémie Covid + et de la récession économique mais aussi les détenteurs de chèques non couverts par leurs émetteurs. Des émetteurs qui ne sont pas tous, il faut le dire, des victimes, parmi eux, le nombre des arnaqueurs demeure important.

Voyons les chiffres :

En 2022, 25,3 millions de chèques ont été émis représentant 118,4 milliards de dinars soit près de 75% du PIB. Les chèques impayés sont au nombre de 400.000 pour un montant de 12,5 milliards de dinars.

En 2023, 12,5 millions de chèques ont été émis pour un montant de 58,9 milliards de dinars. Les chèques impayés y représentent 200.000 et représentent 1,7 milliard de dinars soit 2,9% du total des chèques émis.

Le nombre des personnes emprisonnées ou arrêtées pour chèques impayés est, au 11 avril 2024, de 496 personnes.

Les jugements avec comparutions immédiates entre 2018 et 2023, s'élèvent à 151.101 jugements. Pour les années 2021-2022, ils étaient de 41.577 jugements et sur 2022-2023, ils ont été moindres soit 36.620.

En 2022, 114.603 affaires ont concerné des chèques impayés, 100 personnes sont en fuite et Fayçal Derbel, auteur de l'analyse, dont nous publions dans cet article les résultats, de dénoncer

ce qu'il décrit comme aberration : « Un tireur de chèques impayés a été condamné à une peine d'emprisonnement de 658 ans, il ne sera libéré qu'en 2541, c'est dire !!!".

«Les entreprises, notamment les TPE et PME, sont les premières victimes des chèques impayés.»

Qu'est ce qui a changé dans la nouvelle réglementation du code du Commerce ?

Il y a eu abrogation des articles 351/377 et 372 relatifs à l'endossement. Entre l'article de loi 404 et 412, seul l'article 411 a été maintenu.

Les nouvelles dispositions de la loi sur les chèques font du banquier presque le tuteur du porteur de chèque. Ainsi, à

chaque fois, avant la remise du chéquier, le banquier se renseigne sur la situation du titulaire du compte auprès de la Centrale des chèques impayés à la BCT, examine et évalue la situation financière eu égard au niveau de l'endettement et des engagements financiers courants et non courants.

 **«La digitalisation des paiements est inévitable, mais la transition doit se faire de manière progressive.»**

Le banquier doit aussi avant de délivrer le chéquier fixer la capacité du client pour la couverture par chèques au titre d'une période déterminée et aussi contrôler les mouvements financiers à risque et les flux financiers qui dépassent la capacité de paiement du client.

Le banquier doit aussi assumer le rôle du "papa ou de la maman" (sic) en incitant et conseillant les utilisateurs de chèques à recourir à d'autres moyens de paiement, qu'il s'agisse de virement, de carte bancaire, de chèques électroniques ou tout autre moyen de paiement numérique.

A parcourir les dispositions de la nouvelle loi, même si elles mettent fin à certains abus venant des usagers ou des


banques, on réalise à quel point elles sont infantilisantes pour les utilisateurs les protégeant de leurs propres abus au lieu de les responsabiliser pour qu'ils n'usent pas d'un moyen de paiement qu'ils savent non solvable. A ce propos, nous ne parlons pas, bien entendu, des fournisseurs de l'État victimes des retards inadmissibles des services publics à payer leurs services et ils sont nombreux !

Dès l'entrée en vigueur de la nouvelle loi au mois de février 2025, des centaines de milliers de chèques ne seront plus valables ! Qui paiera pour les commerces, principalement d'électroménager ou de meubles qui ont accepté d'être payés par chèques antidatés sur 2 ans et plus ? Qui couvrira les pertes des entreprises qui traitent avec leurs partenaires par chèques qui s'étalent sur au moins une année?

N'aurait-il pas mieux valu donner du temps aux usagers et aux bénéficiaires des chèques, au moins une année, avant l'entrée en en vigueur de la loi, le temps de mettre en place la plateforme numérique (article 410 ter) gérée par la Banque Centrale et créée pour la gestion des chèques en les scannant le chèque et en réservant le montant à laquelle toutes les banques doivent se connecter et intégrer leurs systèmes d'information ?

Allons-nous d'aberrations en aberrations ?

Les législateurs ingénieux pensent-ils qu'une plateforme numérique qui intègre tous les systèmes d'information des banques qui ne sont pas tous les mêmes sont une mince affaire?

 **«La responsabilité des banques est renforcée par cette nouvelle loi, mais jusqu'où vont leurs obligations ?»**

Des questions auxquelles pourraient éventuellement répondre MM Kais Fekih Expert-comptable et enseignant universitaire, Kamel Ayari, Magistrat à la Cour de cassation et Madame Najet BRAHM ZOUAOUI, Professeure à la Faculté de Droit et des Sciences Politiques de Tunis et Avocate près la Cour de cassation jeudi 17 septembre lors de la journée organisée à l'UTICA sur la nouvelle législation des chèques sans provision.

Amel Belhadj Ali

Source : analyse et commentaires de Fayçal Derbel, expert comptable sur les nouvelles dispositions stipulées par le code du Commerce.



BCT

Maintenir une politique monétaire prudente face aux pressions inflationnistes

Le gouverneur de la Banque centrale de Tunisie (BCT) Fethi Zouhair Nouri, a souligné, dans le rapport annuel de la BCT de l'année 2023, l'importance de maintenir une approche prudente et de faire preuve de beaucoup de patience dans la conduite de la politique monétaire, particulièrement face aux pressions inflationnistes incertaines.

Cette démarche est indispensable pour éviter des réactions précipitées, en réponse aux fluctuations brusques des prix, qui

pourraient même compromettre la stabilité financière.

La BCT s'engage, ainsi, à adapter ses actions de manière mesurée et réfléchie, en tenant compte des impacts potentiels des chocs économiques. Cette conduite permettra de soutenir une croissance économique durable, tout en veillant à ce que les ajustements de politique monétaire soient bien calibrés et en phase avec les réalités économiques nationales et internationales.

Devant la persistance de ces défis, il est impératif de coordonner davantage les politiques budgétaires et monétaires pour renforcer la résilience de l'économie tunisienne, face aux chocs externes dans un environnement mondial turbulent, de préserver les équilibres macroéconomiques et d'assurer la stabilité financière et de stimuler la reprise économique et de converger vers une croissance soutenue et durable.

S'agissant de la situation

économique du pays en 2024, Nouri a indiqué que la résilience de l'économie tunisienne serait encore au rendez-vous et la croissance économique s'établit autour de 1,6%, grâce à une meilleure saison agricole et au bon comportement de l'activité touristique, en dépit de la faiblesse des industries manufacturières exportatrices et de la contre performance des secteurs des mines et des hydrocarbures.

Evoquant la question de l'inflation, le gouverneur de la BCT a, par ailleurs, souligné que même si l'inflation a montré des preuves de détente, depuis l'année dernière, l'incertitude pèse encore sur l'évolution future des prix et les risques de sa persistance sont encore réels, en relation, notamment, avec la remontée des prix internationaux sur fond de l'escalade des tensions géopolitiques, de l'aggravation du stress hydrique et de l'accentuation des pressions sur les finances publiques.

Il a rappelé que, de par sa mission de veille à la stabilité des prix, la BCT demeurera attentive aux évolutions futures de l'environnement économique et financier, afin d'éviter une nouvelle dérive inflationniste. Nouri a passé en revue la situation économique durant l'année 2023 et les résultats réalisés au cours de l'année dernière, ainsi que les missions de la banque, et

son rôle dans la stabilisation du taux de change du dinar vis-à-vis des principales monnaies et à soutenir les réserves en devises, en dépit d'un accès limité aux ressources extérieures.

Concernant les finances publiques, le déficit budgétaire hors privatisations et dons s'est élevé à 7,4% du PIB, en 2023, contre 7,9%, en 2022, considérant la faiblesse de la croissance économique. Ce léger mieux est attribuable, d'un côté, à l'augmentation des ressources propres qui traduit l'amélioration du recouvrement et, de l'autre, à l'adoption d'une politique budgétaire rigoureuse, axée sur la maîtrise des dépenses.

Corrélativement, le taux d'endettement public a accusé une légère hausse pour passer de 82,3% à 83,0% du PIB, d'une année à l'autre. Néanmoins, ce ratio demeure à des niveaux relativement élevés, malgré la nette baisse de sa composante extérieure. Pour ce qui est de l'inflation, Nouri a souligné que la forte inertie de l'inflation tendancielle a amené la BCT à conduire une politique monétaire vigilante et à maintenir son taux d'intérêt directeur au niveau de 8%, tout au long de l'année 2023. C'est de la sorte qu'elle a visé à contenir les risques inflationnistes et de soutenir une convergence plus rapide de l'inflation vers sa valeur de moyen terme,

évitant ainsi un désencrage des anticipations inflationnistes. La politique monétaire relativement restrictive, adoptée par la BCT, conjuguée à la faible demande domestique, qui en a résulté, ont conduit à un rythme de progression faible des crédits et à une relative stabilité des réserves en devises et du taux de change du dinar.

D'ailleurs, affecté par la faiblesse de la croissance économique, en termes réels, l'encours des créances sur l'économie n'a progressé, durant l'année 2023, que de 2,5% contre 7,9% une année auparavant. Le gouverneur de la BCT a présenté les grandes lignes des plans de la banque, dont le lancement, au cours de l'année, sous-revue son deuxième plan stratégique 2023-2025.

Dans ce cadre, un projet de mise en place d'un dispositif de management d'innovation de la Banque Centrale a été lancé, conformément aux orientations de ce plan qui vise à favoriser l'innovation et poursuivre la transformation pour renforcer la résilience de l'institution. Il s'agit également de développer la formation, d'adopter une politique des services bancaires ouvertes, et d'œuvrer à moderniser l'infrastructure des marchés financiers, ainsi que de renforcer l'inclusion financière et de lutter contre l'exclusion financière.



Mehdi Doghri

Co-Fondateur de la startup Tuniso-Londonienne
«Save Your Wardrobe» et Co fondateur de «216 Capital Fund»

Acteurs de
L'EXCELLENCE
au service de
la Tunisie



Dr. Imed Zitouni

Directeur d'Engineering chez Google



Mouna Aouri

Fondatrice et CEO de Woomentum Singapore



La Banque Centrale anticipe une croissance économique de 1,6% en 2024

Au cours de l'année 2024, l'activité économique devrait être marquée par une accélération modérée de (+1,6%), selon les prévisions publiées, vendredi, dans le rapport annuel de la Banque Centrale pour l'année 2023.

Cette évolution reflète la reprise attendue du secteur

agricole grâce à l'amélioration des conditions climatiques qui devraient profiter aux principales filières agricoles, notamment, la céréaliculture et l'oléiculture, ainsi que la résilience des services marchands, quoiqu'à un rythme élevé que l'année précédente.

Toutefois, l'activité industrielle devrait baisser en 2024 à la

suite de la contraction de celle du secteur industriel, en rapport avec l'impact de la faiblesse de l'activité de la Zone Euro sur les industries manufacturières exportatrices, les difficultés persistantes au niveau du secteur des hydrocarbures, en l'absence d'IDE et de nouvelles découvertes de gisements, ainsi que la faiblesse de l'activité des

mines, phosphates et dérivés, outre la poursuite de la baisse de l'activité de la construction, indique le rapport de la BCT.

Une croissance quasi-nulle de l'économie nationale en 2023

En 2023, l'économie nationale a affiché une croissance quasi-nulle, principalement impactée par une sévère récession dans le secteur agricole, fortement affectée par des conditions climatiques défavorables.

« Cette situation a été aggravée par le déclin persistant de l'activité industrielle non manufacturière ainsi que par les faibles performances du secteur manufacturier », selon l'analyse de la BCT.

Néanmoins, une dégradation plus marquée de la croissance a été évitée, grâce à la bonne tenue du secteur des services et à l'apport positif des impôts nets de subventions.

En conséquence, la croissance économique n'a atteint que 0,2% en 2023, bien en deçà des 2,8% enregistrés en 2022 et du taux de croissance de 4,5%, pré-pandémique, de 2021.

Selon le document de la BCT, le secteur agricole, fortement dépendant de l'irrigation, a marqué le rythme du ralentissement économique. Ce secteur a connu une contraction significative

de 16,1%, faisant suite à une croissance modeste de 1,0% en 2022, et a ainsi retranché un point de pourcentage à la croissance globale.

Et de préciser que la principale cause de cette régression est attribuée à une sévère sécheresse depuis quatre ans, engendrant une crise hydrique de grande ampleur. Les répercussions ont été significatives sur la production agricole dans ses différentes filières, mais ont été particulièrement sévères sur les grandes cultures.

Dans ce contexte, la saison agricole 2022-2023 a connu une nette contraction de la récolte céréalière qui a été ramenée à 550 mille tonnes contre 1790 mille réalisées la saison écoulée, soit une perte de plus des deux-tiers.

Également, la production de l'huile d'olive et celles des dattes et des agrumes se sont repliées de 9,6%, 7,6% et 17,1%, pour se situer, respectivement, à 217 mille, 340 mille et 290 mille tonnes, contre 240 mille, 368 mille et 350 mille tonnes durant la saison précédente.

Il faut noter qu'en dehors du secteur agricole, l'activité économique tunisienne a, également, enregistré un ralentissement progressant ainsi de +2,2% contre +3,1% en 2022.

Jumia Tunisie

Par une lettre adressée à ses partenaires de la Marketplace, la directrice générale de Jumia E-Services SARL, Yosra Bejaoui, a annoncé la cessation définitive des activités de Jumia Tunisie fin décembre 2024.

Voici les points clés :

Cessation des activités : Jumia arrêtera ses opérations en Tunisie d'ici la fin de décembre 2024 pour se concentrer sur des marchés plus prometteurs.

Résiliation des contrats : Tous les contrats avec les partenaires seront résiliés à la date du 31 décembre 2024, après quoi la plateforme ne sera plus accessible.

Paiements : Jumia s'engage à régler tous les paiements dus avant cette date et demande aux partenaires de régler les montants qu'ils doivent à la plateforme avant l'arrêt total des activités.



BCT

Le PIB croît de 1% au 2^e trimestre 2024, porté par la demande intérieure

Le taux de croissance du PIB, aux prix constants de 2015, est passé de 0,3% au premier trimestre 2024 à 1% au deuxième trimestre, s'éloignant graduellement du territoire négatif. Cette progression résulte de l'accélération de la demande intérieure, qui a enregistré une hausse de 2,6% après 0,5% au premier trimestre 2024, explique la Banque centrale de Tunisie (BCT), dans sa note sur les évolutions économiques et monétaires et perspectives de l'inflation pour le mois d'octobre 2024.

Les exportations des biens et services ont accusé, au contraire, une baisse de -3,1%, au 2^e trimestre 2024, amputant la croissance économique de -1,4 point de pourcentage (pp), et ce, contre une contribution positive de +1,1 pp le trimestre précédent, selon la même source.

Du côté de l'offre, le principal secteur d'activité économique, à savoir les services, a connu un léger ralentissement de sa valeur ajoutée au 2^e trimestre 2024, contribuant à hauteur de 0,9 point de pourcentage à la

croissance économique, après 1,1 pp un trimestre auparavant.

Le rebond de la production agricole a compensé et au-delà la contribution négative de la production industrielle, à la croissance économique, de -0,7 pp au deuxième trimestre de 2024. Par ailleurs, la production du secteur agricole a continué à croître, au 2^e trimestre 2024, affichant une amélioration de 8,3% contre 2,6% le trimestre précédent et une baisse importante de -16,7% un an auparavant.



Immobilier

Le vice-président de la chambre nationale des promoteurs immobiliers, Jalel Mziou, tire la sonnette d'alarme. Selon lui, l'augmentation de la TVA sur les biens immobiliers, prévue pour 2025, aura des conséquences désastreuses sur le secteur et sur le pouvoir d'achat des Tunisiens.

En effet, passer de 13% à 19% de TVA sur l'immobilier, c'est rendre l'accès à la propriété encore plus difficile pour les citoyens tunisiens, déjà confrontés à des prix élevés et à une inflation galopante. Cette hausse risque d'engendrer un ralentissement du secteur immobilier, avec des répercussions sur l'emploi et l'investissement.

Pour remédier à cette situation, Mziou propose, sur radio ExpressFM, une série de mesures, telles que la mise à disposition de terrains à des prix abordables, l'octroi de prêts immobiliers à taux fixe avantageux et une réduction de la TVA sur l'immobilier.

Il appelle également l'État à mettre en place une stratégie globale pour le secteur, en concertation avec tous les acteurs concernés.

Cette évolution positive traduit, en partie, une résilience des principales activités agricoles face à l'aggravation du stress hydrique qui perdure depuis plusieurs années.

Selon la BCT, l'affaiblissement du rythme de croissance de la valeur ajoutée des services porte la marque d'un ralentissement quasi-généralisé de l'activité dans les principaux secteurs, en raison notamment du maintien du rythme élevé des prix.

En effet, le secteur de commerce a enregistré une baisse de sa valeur ajoutée de -0,2% au 2ème trimestre 2024, après une régression de -0,4% le trimestre précédent. L'activité des services de l'enseignement et de santé a poursuivi son ralentissement, dégageant des taux de croissance modérés de 0,8% et de 1,9%, respectivement, au 2ème trimestre 2024, et ce, contre 1,3% et 3,9% un trimestre auparavant.

Ces évolutions reflètent l'effet de l'augmentation sensible des prix des services. En effet, les taux d'inflation de l'enseignement et de santé se sont accélérés à 9,5% (G.A.) et à 9,1%, respectivement, au 2ème trimestre 2024, et ce, comparativement à des hausses des prix dans lesdits secteurs de 6,8 % et 3,9 % un an auparavant. Par ailleurs, le rétablissement de l'activité des services d'hôtellerie

et de restauration s'est poursuivi au 2ème trimestre 2024, quoiqu'à un rythme plus lent (8,2% en G.A., contre 14,7% au T2-2023). La valeur ajoutée de ces services s'est située au 2ème trimestre 2024, à -20,6% de son niveau du quatrième trimestre (T4) de 2019.

Le déclin de l'activité dans le secteur de la construction, facteur essentiel pour le développement, s'est poursuivi au 2ème trimestre 2024, affichant un repli de -20,8% comparativement à son niveau d'avant-la-pandémie. Cette contre performance s'est accompagnée d'une contraction notable de l'activité dans les industries des matériaux de construction, de la céramique et du verre (-18,1% par rapport au T4-2019).

Selon la note de la BCT, la faiblesse de l'activité industrielle dans la Zone Euro, principal partenaire commercial, continue de peser sur le rythme d'activité des industries exportatrices tunisiennes, dont principalement les industries mécaniques et électriques (IME) et du textile et de l'habillement (THC). Ces dernières ont continué leur régression, au 2ème trimestre 2024, quoiqu'à un rythme moins important que le trimestre précédent.



Walid Erray

Head of Data science & Artificial Intelligence
du DataLab et de l'IA Factory Group au Crédit Agricole

Acteurs de
L'EXCELLENCE
au service de
la Tunisie



Aymen El Ghoul

Responsable du centre de compétences
digitales et d'innovation chez Thales



Dr. Moez Limayem

Président de l'Université de North Florida



L'alfa, un trésor tunisien en péril

Comment concilier développement et préservation ?

L'évènement, ces temps ci, au centre ouest de la Tunisie est manifestement l'ouverture de la saison de la cueillette de l'alfa, plante naturelle couvrant environ 350 mille hectares de nappe alfatière.

L'information, qui concerne quatre gouvernorats (Kasserine,

Sidi Bouzid, Gafsa et Kairouan), est fournie par le ministère de l'agriculture. Elle est publiée dans le JORT n°119 du 01 octobre 2024.

D'après la même source, la saison de cueillette de l'alfa est ouverte aux terrains appartenant à des particuliers et aux terrains

relevant du domaine privé de l'État, du 1er septembre 2024 au 31 janvier 2025.

Il s'agit d'un événement majeur en ce sens où la valorisation de l'alfa constitue un pilier de première importance dans le développement des régions précitées. Et pour cause.

«La valorisation de l'alfa constitue un pilier de première importance dans le développement des régions précitées.»

Valorisation industrielle et artisanale de l'Alfa

La transformation industrielle de 40 mille tonnes d'Alfa achetées en moyenne par an par la Société Nationale de Cellulose et de Papier Alfa(SNCPA) chez les arracheurs d'alfa (6000 familles environ), contribue à la diminution du taux de chômage au niveau urbain et permet au pays de fabriquer un papier fin de haute qualité et d'économiser des devises dédiées à l'importation de papier. L'alfa occupe, également, des milliers de personnes dans le milieu rural. Ces dernières étant engagées pour la moitié de l'année dans l'activité d'arrachage et de récolte de ce couvert végétal.

L'artisanat de l'alfa est aussi une activité enrichissante d'un milieu d'origine pauvre. La fibre d'Alfa, de part sa nature fine, courte et assez rigide, constitue l'une des rares matières premières permettant de confectionner des articles et objets d'artisanat de grande qualité (tapis, paniers tressés...). Il s'agit, de nos jours, d'une activité rémunératrice particulièrement à l'export.

Néanmoins, les avantages que présentent la cueillette et la valorisation de cette plante naturelle ne doivent pas occulter les menaces qui pèsent sur les nappes alfatières.

Les menaces sont réelles et nécessitent des interventions d'urgence

Selon une étude intitulée « L'alfa industriel dans la région du centre-ouest de la Tunisie: pilier principal d'allègement de la pauvreté en milieu rural », effectuée par trois chercheurs, Salah Selmi, Tahar Alou, M.At/K Helal, «les nappes alfatières, situées dans un espace à climat difficile et constituant ainsi le dernier front de défense contre la désertification, subissent les méfaits de la sécheresse. Elles sont menacées par la dégradation ayant souvent pour causes des actions anthropiques (humaines) abusives.

Les chercheurs estiment que l'État devra concilier entre un objectif de développement durable basé sur l'aménagement de ces espaces et un objectif de soutien au développement local conjoncturel et ce, en l'absence d'autres alternatives efficaces ». Au rayon des solutions, les chercheurs pensent que « l'aménagement des nappes alfatières passe nécessairement par sa mise en défense contre l'arrachage et le pâturage ».

Seulement une telle solution, pour peu qu'elle soit adoptée, va priver les populations pendant quelques années d'une source importante de revenu.

D'après l'étude, une telle situation « met en relief l'équilibre aussi important que précaire que l'administration doit établir et maintenir pour protéger les nappes alfatières contre la dégradation mais, en même temps, pour maintenir, si ce n'est pas améliorer, leur participation au bien-être des habitants de la région.

«Les nappes alfatières, situées dans un espace à climat difficile et constituant ainsi le dernier front de défense contre la désertification, subissent les méfaits de la sécheresse.»

« La problématique du développement durable, impliquant l'adéquation de la conservation et/ou réhabilitation des ressources naturelles et le développement agricole soutenable, se pose donc avec pertinence, insistance et urgence », relève l'étude.

Abou SARRA



Leasing

Progression de 24,1% du Résultat Net à 103 MD à Fin 2023

Le produit net du leasing s'est amélioré de 4,6% pour s'établir à 296 millions de dinars (MD) à fin 2023, contre une progression de 15,5% à fin 2022, selon le rapport annuel de la Banque Centrale de Tunisie (BCT) au titre de 2023.

Cette augmentation provient, essentiellement, de la hausse de la marge d'intérêts en rapport à l'évolution de l'activité, conjuguée à l'amélioration du rendement des crédits de 0,3 point de pourcentage pour s'établir à 13%, explique l'institut d'émission.

Le produit net du leasing a été affecté à hauteur de 38,2% pour la couverture des charges opératoires à fin 2023 (contre 35,7% à fin 2022). Compte tenu d'une dotation nette aux provisions de 28 MD (contre 58 MD en 2022), le résultat net du leasing a augmenté de 24,1% (contre 40,7% en 2022) pour s'établir à 103 MD à fin 2023.

Les mises en force du secteur du leasing (contrats dont la facturation est entrée en vigueur), ont connu un accroissement de

13,7% en 2023 (contre 15,5% en 2022).

Par conséquent, l'encours du crédit-bail du secteur a enregistré une progression de 251 MD ou 6,2% pour atteindre 4,282 MD, soit 95% de l'encours de référence enregistré à fin 2018. L'activité du leasing a été financée à hauteur de 39,2% par des emprunts bancaires, 20% d'emprunts obligataires et 12% sous forme de ressources spéciales.



Mehdi Labassi
Chief Technology Officer chez Carrefour Links

Acteurs de
L'EXCELLENCE
au service de
la Tunisie



Imen Maaroufi
Entrepreneure et fondatrice de la startup
Américaine de santé numérique (Digital Health)



Dr. Nabil El Kadhi
Expert futuriste en éducation

Wifak Bank inaugure sa 46e agence à Djerba Midoun pour mieux servir ses clients



d'épargne, des services de transfert d'argent, des opérations à l'international et bien plus.

A travers, ce nouveau point de contact, WIFAK BANK, confirme l'orientation accordée à l'expérience client comme un indicateur de performance et de création de valeur ajoutée et veille à fédérer ses clients autour d'une expérience unifiée, fluide, personnalisée et leur propose le conseil et l'accompagnement nécessaires.

L'agence « WIFAK BANK Djerba Midoun » est équipée d'un DAB pour permettre aux clients d'effectuer les opérations de retrait d'argent 7jours/7 et 24h/24 ainsi que des écrans dynamiques pour communiquer sur les cours de change, les produits et services et d'autres informations utiles.

Toute l'équipe de WIFAK BANK sera honorée de vous accueillir dans sa nouvelle agence « WIFAK BANK Djerba Midoun » et espère vous compter parmi sa nouvelle clientèle.

Wifak Bank ambitionne de renforcer son positionnement de Banque Islamique, partenaire d'excellence et démontrant un engagement fort à contribuer au financement de la croissance et du développement dans divers secteurs de l'économie. Elle envisage ainsi une expansion progressive de la taille de son réseau durant les années à venir avec une couverture élargie du territoire et une amélioration continue de la présence géographique par zone et par gouvernorat.

A cet effet, Wifak Bank annonce l'ouverture officielle de sa 46ème agence « Agence WIFAK BANK Djerba Midoun », sise à Avenue

Salah Ben Youssef, Midoun, Ariana, à partir du vendredi 17 octobre 2024.

Cette nouvelle ouverture, vient renforcer la présence de WIFAK BANK dans la région du sud-est et représente une marche en avant vers une couverture élargie du territoire afin de rapprocher davantage la banque de ses clients (particuliers, TRE, professionnels et entreprises), de répondre à leurs attentes et de leur offrir des produits et services adaptés conformes aux principes de la finance islamique : des solutions digitales sécurisées, des cartes, des comptes, des offres, des placements et investissements, des financements, des plans



Engagement pour l'éducation

Car Pro et Sud Extrême réhabilitent le collège de Zaafrane

CARPRO SA, concessionnaire Suzuki Tunisie, et la société SUD EXTREME SA, gestionnaire du CAMP MARS, ont récemment obtenu l'aval de la délégation régionale de l'enseignement de Kébili pour la réhabilitation du collège de Zaafrane.

Conjointement engagées envers l'éducation et le développement communautaire dans les régions, les deux sociétés ont entrepris des travaux de réhabilitation et de modernisation de l'infrastructure scolaire essentielle à la vie et

au confort des élèves et de la communauté locale

*Les travaux de réhabilitation ont inclus des travaux de peinture, la création d'espaces extérieurs sûrs, la mise à niveau des installations sanitaires et de **machines de traitement des eaux potables.***

Cette initiative est d'autant plus significative que Suzuki Tunisie et CAMP MARS ont une présence active visant à participer au rayonnement de la région

notamment via l'organisation du Jimny Raid qui en est à sa troisième édition.

Cette proximité a naturellement conduit Suzuki et Camp Mars à s'impliquer plus et à travers ce projet, à affirmer leur engagement envers la localité de Douz et de ses habitants et de concrétiser leur désir de toujours soutenir des initiatives à impact durable dans les régions intérieures du pays.

En soutenant ce projet, Suzuki



Médicaments

Le projet de loi de finances pour l'année 2025 propose l'exonération des droits de douane et de suspendre la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'importation des médicaments ayant des équivalents fabriqués localement par la pharmacie centrale de Tunisie, à partir du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

La proposition stipule la suspension de la taxe sur la valeur ajoutée sur certains médicaments, qui ont un équivalent fabriqué localement et fourni par la pharmacie centrale, durant la période allant du 1er janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2026.

Cette mesure vise, selon le projet de loi, « à réduire le coût d'approvisionnement en médicaments fabriqués localement, à contribuer à l'amélioration de la liquidité financière de la pharmacie centrale tunisienne et à l'aider à honorer ses engagements vis-à-vis des fournisseurs étrangers ».

Selon la législation fiscale en vigueur, les médicaments importés qui n'ont pas d'équivalents fabriqués localement bénéficient de la suspension de la TVA et de l'exonération des droits de douane, alors que les médicaments importés qui ont un équivalent fabriqué localement sont soumis à des droits de douane de 30% et à une TVA de 7.



Tunisie et CAMP MARS affirment leur ambition commune de promouvoir un accès équitable à l'éducation de qualité. Cette initiative reflète les valeurs profondes des deux entreprises en matière de responsabilité sociale et souligne leur rôle crucial dans la construction d'un avenir meilleur pour les générations à venir.

A propos de Suzuki

Tout a commencé en 1909 lors de la fondation par Michio Suzuki de Suzuki Loom Works, une manufacture de machines à tisser à Hamamatsu, dans la préfecture de Shizuoka ; Fidèle à l'esprit Japonais, se renouveler par l'innovation et la diversification, Suzuki est aujourd'hui présent dans plus de 200 pays sur plusieurs fronts : automobiles, motos et moteurs de hors-bords son succès est

lié à sa philosophie vieille de 100 ans « développer des produits de qualité en se concentrant sur les besoins des clients »

A propos de Car Pro

Car Pro, concessionnaire de Suzuki en Tunisie depuis 2016, s'est rapidement imposé comme un acteur incontournable du secteur automobile, atteignant la 3^e place des immatriculations de véhicules particuliers sur les 9 premiers mois de 2024.

A propos de Camp Mars

Géré par Sud Extrême, Camp Mars est un campement unique situé au cœur du désert de Douz. Spécialisé dans l'organisation d'aventures et d'expériences immersives dans le sud tunisien, il offre un cadre exceptionnel pour vivre des séjours inoubliables.

Roulez serein, payez moins.

A partir de 41 DT HT/Jour.



25.000 KM
d'entretiens gratuits.



150 DT
Carte carburant.



Pack de bienvenue.



La BTE offre crédits et leasing attractifs pour l'acquisition de voitures Chery

Faciliter l'acquisition d'une voiture SUV de la marque Chery : la Banque de Tunisie et des Emirats (BTE) lance une offre avantageuse, en partenariat avec la Société tunisienne d'automobiles (STA), concessionnaire de la marque. Des conditions préférentielles sont en effet accordées au financement sous forme de crédit ou de leasing, pendant un mois, à partir du 16 octobre courant.

Un conseiller de la BTE sera présent au showroom de Chery pour prendre en charge directement les dossiers de

financement. Aussi, les agences de la Banque seront à la disposition des futurs acquéreurs pour donner suite à leurs demandes.

Le lancement de cette offre promotionnelle a été célébrée lors d'une cérémonie tenue au siège de la BTE en présence de Feriel Chabrak, directrice générale de la Banque et de Moneim Boussarsar, directeur général de la STA. « Notre partenariat avec la STA remonte à de longues années et prend différentes formes, a déclaré Mme Chabrak. Nous sommes ravis de le renforcer aujourd'hui en l'accompagnant

dans cette campagne et d'apporter à sa clientèle, et à la nôtre, des opportunités de financement attractives, tout en leur permettant d'accéder à des véhicules de qualité. »

Remerciant la BTE de son appui, Moneim Boussarsar a souligné que les conditions préférentielles offertes gagnent à être saisies pour bénéficier de la gamme SUV de Chery. « Nos voitures tant prisées, a-t-il déclaré, sont ainsi plus accessibles. Par ailleurs, le soutien de la BTE ne manquera pas de renforcer notre position sur le marché tunisien. »

LES 100 JOURS SAKAN



**DES CRÉDITS IMMOBILIERS
AUX TAUX LES PLUS AVANTAGEUX**



ATB

البنك العربي لتونس

@ArabTunisianBank



www.atb.tn



Voiture Autonome

Science-fiction ou réalité imminente

Qui n'a pas vécu des moments stressants dans la circulation ? Qui n'a pas rêvé d'une voiture autonome qui nous décharge de ces moments de conduite fatigants ? Je perçois vos sourires rêveurs, se disant, certainement en 2050 ! Devrions-nous attendre

si longtemps ? Aujourd'hui, nous allons voyager dans l'univers de la voiture autonome pour comprendre ses niveaux d'autonomie, son marché naissant estimé par milliards ainsi que l'actualité prometteuse.

Les voitures autonomes, longtemps reléguées au domaine de la science-fiction, sont une réalité qui transforme en profondeur nos modes de vie et nos infrastructures tout en nous définissant un nouveau futur de la mobilité.

«La voiture autonome, c'est plus qu'une simple technologie, c'est une révolution de notre mode de vie.»

La voiture autonome est un véhicule capable de se déplacer et de prendre des décisions sans intervention humaine. Ce véhicule repose sur une multitude de capteurs tels que caméra, lidar, radar pour percevoir son environnement en temps réel.

Des algorithmes d'intelligence artificielle sophistiqués analysent ensuite ces données pour déterminer la meilleure trajectoire et les actions à entreprendre comme freiner, tourner, accélérer. L'électronique est partout sur la carrosserie.

De plus, la voiture autonome peut éviter les embouteillages et les risques d'accident car elle peut communiquer avec les autres véhicules autonomes.

«Les investissements massifs dans le secteur de la voiture autonome témoignent de l'enjeu stratégique de cette technologie.»

Le secteur de l'automobile a défini 5 niveaux d'autonomies.

Les premiers niveaux 1 et 2 ont toujours un conducteur, attentif et tenant le volant. Ils se distinguent par des fonctionnalités qui sont déjà opérationnelles dans les véhicules les plus récents, comme l'aide au stationnement, le régulateur de vitesse qui s'adapte automatiquement, le dépassement automatisé.

A partir du niveau 2+ et 3, nous parlons de fonctionnalité « hands Free » puis « Eyes Free » ou le conducteur peut lâcher le volant pour lever ses yeux de la route pour une autre activité d'infotainment. Ces niveaux sont opérationnels dans certaines conditions limitées et exigent que le conducteur soit prêt à reprendre la conduite à tout moment.

Pour le niveau 4, La voiture circule sans intervention de l'automobiliste sauf dans des situations difficiles telles que des conditions météorologiques exceptionnelles. Quant au niveau 5, il nous offre une Autonomie complète du véhicule quelle que soit la situation.

Les premiers prototypes de voitures autonomes ont fait leur apparition dans les années soixante-dix. C'est au cours des dernières années que cette technologie a connu une accélération spectaculaire. Les géants de l'automobile, les entreprises technologiques et les start-ups investissent

massivement dans la recherche et le développement de véhicules autonomes. Ces derniers mois, une relance de la course des investissements a vu le jour avec Google qui a investi 5 Milliards de dollars dans Waymo en juin 2024. BYD, en Chine, a annoncé un investissement de 12,5 Milliards de dollars dans les années à venir pour garder son avantage concurrentiel en voiture intelligente. Ces investissements reflètent la valeur business de ce marché naissant. La taille du marché des voitures autonomes est estimée à 41,10 milliards USD en 2024 et devrait atteindre 114,54 milliards USD d'ici 2029, avec une croissance de 22,75 % au cours de la période de prévision (2024-2029).

«L'avenir de la mobilité est autonome, et il est plus proche que vous ne le pensez.»

Malgré toutes les avancées technologiques, nous ne sommes pas encore à l'ère de la voiture du film « I-Robot » ou Will Smith profite d'une voiture complètement autonome.

Ceci dit, depuis 2023, vous pouvez expérimenter ces voitures avec le niveau 3 ou 4 dans certains pays du monde. En aout 2023, les autorités californiennes

ont autorisé Waymo (filiale d'Alphabet - Google) et Cruise (propriété de General Motors) à faire circuler leurs taxis autonomes 24 h sur 24 et 7 jours sur 7, dans l'ensemble des rues de la ville de San Francisco.

En dehors du spectre des robotaxis, Mercedes-Benz est le premier constructeur automobile à certifier le système SAE de niveau 3 aux Etats-Unis et avoir eu les approbations en 2024 en Californie et au Nevada.

«La voiture autonome, un atout majeur pour réduire les accidents de la route et améliorer la qualité de l'air.»

Son système Drive Pilot permet au véhicule de prendre en charge la conduite dynamique jusqu'à une vitesse de 64 km/h sur des tronçons d'autoroutes adaptés et en cas de forte densité de trafic. Une fois activé, DRIVE PILOT contrôle la vitesse et la distance, guidant sans effort le véhicule dans sa voie.

Vous auriez noté les conditions limitées d'activation de ce niveau 3 sur les routes. Lors de la messe « We, Robot » le 10 octobre 2024, le patron de Tesla

« Elon Musk » a dévoilé plusieurs innovations, dont le Robovan et Cybercab. Robovan est une navette autonome capable de transporter des passagers ou des marchandises, qui offre une alternative pratique aux véhicules plus petits. Il se démarque par sa capacité à accueillir jusqu'à 20 personnes, tout en offrant une autonomie totale.

Cybercab est une petite voiture entièrement autonome deux places, sans volant ni pédales. A rappeler que cette dernière sera en production en 2026, initialement prévue pour 2020.

Nombreux constructeurs automobiles comme Stellantis, BMW et autres ont rejoint la course à la voiture autonome avec des avancées technologiques qui nous rapprochent de ce futur de la mobilité ou nous aurions moins d'accidents et moins de pollution pour notre planète.

Cet avenir prometteur ne reste pas sans challenges. Dans le prochain article, nous allons discuter des challenges que rencontre le marché de la voiture autonome, du nouveau visage du secteur de l'automobile et de son impact sur l'économie en Tunisie ainsi que la rude compétition entre la Chine et l'Occident.

Par Lobna Karoui



AUDIENCE WMC PORTAIL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)

Seen

Une nouvelle ligne de lunette made in Tunisia « فلسطين في عينيا »: La Palestine dans les yeux



« Seen » la nouvelle ligne de lunettes lancée par Slim Optic, c'est un nouveau regard posé sur une Tunisie plurielle, belle, créatrice, procréatrice et tourmentée. A travers « Seen », la Tunisie de Slim Optic marque son engagement pour une cause commune à tous les peuples férus de justice et de liberté : la cause palestinienne.

« Non, mon souci n'est pas purement commercial, je suis convaincu par la cause palestinienne et j'y suis fermement engagé. Je ne sais pas si vous l'avez remarqué mais depuis des mois, c'est le drapeau palestinien que l'on voit flotter sur l'enseigne drapeau situé en face de nos boutiques. Je pense qu'aucune personne soucieuse d'équité et de droits humains, ne

peut ignorer les exactions dont est victime le peuple palestinien. La Ligne « Seen » ou il y a des lunettes sur les branches desquelles est dessiné le drapeau de la Palestine est un hommage rendu à un grand peuple doté d'un courage exemplaire et décidé à tout sacrifier pour défendre sa cause » a déclaré Slim Feki, fondateur de la marque « Seen ». Plus qu'une tendance éphémère, la nouvelle ligne « Seen » se veut un outil puissant de communication personnelle et sociale sur des causes communes dans un monde à vitesses multiples marqué par les inégalités et les injustices. Les lunettes conçues par Slim Optic ne sont pas que de simples accessoires de mode, elles sont l'expression d'une Tunisianité racée, ancrée dans l'histoire et imprégnée de valeurs humaines. En lançant la collection « Seen » Slim Feki exprime ce qu'il est et comment il veut être perçu, il confirme son appartenance à un peuple, un pays qui ne peut ignorer les drames vécus par les autres et reflète ses valeurs et ses préoccupations.

La ligne « Seen », un design 100% tunisien portant un regard 100% tunisien sur le monde est faite de matériaux de qualité, elle offre une gamme de couleurs déclinée sur 12 modèles.

L'ambition de Slim Feki est de conquérir le marché international mais pour ce, il faut commencer par s'imposer sur le marché national, peut-être en démarrant par des prix accessibles au Tunisien moyen dans un contexte de grandes difficultés économiques pas seulement en Tunisie mais dans le monde où les grandes marques de luxe voient leurs ventes baisser.

Dans l'attente, les amateurs de lunettes curieux de découvrir « Seen » apprécieront l'impressionnant flagship de quelques 1000 mètres carrés déployé sur les berges du lac où le promoteur de la marque a choisi de s'installer.

Bon vent

A.B.A

Communiqué de Presse

La BIAT lance sa nouvelle solution digitale MyBIAT Corporate

La BIAT passe à une nouvelle étape de sa transformation digitale et lance sa nouvelle offre MyBIAT Corporate. Conçue pour proposer une expérience digitale sur-mesure aux entreprises et groupes d'affaires, cette nouvelle solution sera enrichie continuellement de nouvelles fonctionnalités afin de l'adapter aux besoins spécifiques des clients et de répondre à leurs attentes en constante évolution.





Après le lancement réussi de son offre digitale MyBIAT Retail, destinée à sa clientèle de particuliers et professionnels et comptant à ce jour plus de 370 000 utilisateurs actifs, la BIAT poursuit sa transformation digitale avec le lancement de sa nouvelle solution digitale MyBIAT Corporate. MyBIAT Corporate est destinée à l'ensemble de la clientèle entreprises et groupes d'affaires leur permettant une gestion plus efficace de leur activité bancaire et en toute sécurité. La BIAT marque ainsi une étape cruciale dans sa stratégie de développement digital à travers une offre innovante, riche et conçue sur mesure pour s'adapter à toutes les entreprises, quelles que soient leurs tailles et leurs activités.



Représentant plus qu'une simple plateforme bancaire en ligne, MyBIAT Corporate est le fruit d'une étroite collaboration entre la BIAT et sa clientèle entreprises. Elle a été conçue selon une démarche participative, à l'instar de MyBIAT Retail, dans le but de garantir une solution parfaitement adaptée aux attentes et aux besoins spécifiques de chaque utilisateur. Ainsi, à la suite d'entretiens et de focus groupes organisés par la banque, des clients chefs d'entreprises, responsables financiers



et autres ont pu contribuer à imaginer et tester les fonctionnalités et parcours de la première version de l'offre.

Aujourd'hui, forte d'un périmètre fonctionnel riche grâce à l'adhésion à la phase de bêta-test de plus de 2 200 TPME et 200 grandes entreprises, MyBIAT Corporate met à la disposition de sa clientèle une formule classique avec un périmètre fonctionnel de premier niveau ainsi que des profils utilisateurs standards et une formule Premium enrichie par des modules optionnels concernant les opérations de masse telles que les virements multiples ou encore la gestion des habilitations personnalisées, adaptée à chaque besoin d'entreprise.

MyBIAT Corporate a été pensée pour offrir une expérience fluide et agréable aux utilisateurs : des menus simplifiés, un design ergonomique et une navigation intuitive leur permettent de gérer facilement leurs opérations quotidiennes, quelles que soient leurs complexités et avec un minimum de clics.

MyBIAT Corporate propose une multitude de fonctionnalités allant de la consultation des comptes, des placements et des dossiers AVA (Allocations pour Voyages d'Affaires) au suivi des titres de commerce extérieur, des chèques et effets avec également l'assistance en cas d'information ou réclamation. De plus, le téléchargement de documents afférents aux comptes de l'entreprise cliente est offert avec une ancienneté allant jusqu'à 12 mois.

Appelée à évoluer, MyBIAT Corporate sera régulièrement enrichie notamment par les suggestions recueillies auprès des entreprises utilisatrices.

Au-delà de sa richesse fonctionnelle, MyBIAT Corporate offre un très haut niveau de sécurité et de maîtrise à l'entreprise grâce aux protocoles de sécurité technique mis en place, à la double validation des opérations et à la gestion personnalisable des habilitations.



La BIAT a intégré la transformation digitale dans une stratégie ambitieuse visant à moderniser ses services et à optimiser l'expérience client.

En mettant en place des solutions numériques innovantes telles que MyBIAT, la banque entend offrir à ses clients des services de banque à distance entièrement repensés, simplifiés, adaptés à leurs besoins et bénéficiant d'une certification en matière de sécurité, accordée par des cabinets tunisiens et internationaux.

Informations pratiques :

Le détail des fonctionnalités offertes par MyBIAT Corporate est disponible sur le site web dédié : www.mybiat-corporate.tn

Comment bénéficier de MyBIAT Corporate ?

Il suffit de se présenter à l'agence BIAT du client pour signer la convention d'adhésion à l'offre MyBIAT Corporate, créer les profils et habilitations conformément au besoin de l'entreprise et avoir par la suite le lien d'auto-souscription lui permettant d'y accéder.

Comment accéder à MyBIAT Corporate après avoir effectué l'auto-souscription ?

- **A partir d'un ordinateur, MyBIAT Corporate web est accessible sur le lien <https://onlinecorporate.mybiat.tn>**

ou via l'accès privé à travers le site web : www.mybiat-corporate.tn

- **A partir d'un smartphone, MyBIAT Corporate mobile est accessible sur les 3 stores (Google Play, AppStore et AppGallery)**





Pour tout besoin d'information ou d'assistance, contactez la BIAT :

- **Par téléphone au 31 31 20 72**
- **Par E-mail : cmybiatcorporate@biat.com.tn**

À propos de la BIAT :

Banque universelle, acteur de référence en Tunisie, la BIAT constitue aujourd'hui un groupe bancaire solide avec ses filiales dans les domaines de l'assurance, de la gestion d'actifs, du capital-investissement, de l'intermédiation boursière et du conseil. Implantée sur tout le territoire, la BIAT compte aujourd'hui 206 agences à travers toute la Tunisie. Près de 2000 collaborateurs travaillent au service de tous ses clients : particuliers, professionnels, PME, grandes entreprises et institutionnels. Très attentive à sa responsabilité sociétale, la BIAT a traduit son positionnement citoyen par de nombreux engagements. La création de la Fondation BIAT pour la jeunesse tunisienne, au printemps 2014, en est emblématique et ancre cet engagement de façon pérenne. www.biat.com.tn

Contact presse :

-  Khansa Bouassida
-  +216 31 3112 86
-  khansa.bouassida@biat.com.tn
-  BIAT / BanqueInternationaleArabedeTunisie



Bourse de Tunis

Le Tunindex en baisse, faible activité due à l'absence de transactions de bloc

Le marché a terminé en territoire négatif, la semaine du 14 au 18 octobre 2024. L'indice vedette a glissé de 0,6 % à 9849,8 points, ramenant ainsi sa performance annuelle à +12,6 %, selon l'analyse de l'intermédiaire en bourse Tunisie Valeurs.

En l'absence de transactions de bloc, les volumes restent faibles.

Une enveloppe de 20 MD a été transigée sur la semaine, soit une moyenne quotidienne de 5 MD. A noter que la semaine a été écourtée d'une séance de bourse en raison de la Fête de

l'Évacuation.

Le titre UADH a chapeauté le palmarès de la séance. L'action du holding s'est envolée de 16,7 % à 0,490 D, en générant un très faible flux de 15 mille dinars.

Le titre ATB a, également, affiché un beau parcours sur la séance. L'action de la filiale du groupe ARAB BANK a signé une avancée de 8,9 % à 3,060 D. Les volumes traités sur la valeur ont atteint 606 mille dinars.

Le titre SANIMED s'est placé en lanterne rouge du TUNINDEX. L'action du spécialiste des articles

sanitaires a trébuché de 17,9 % à 0,780 D, dans un flux anémique de 3 mille dinars. Le titre ASSAD a, également, été mal orienté sur la semaine. L'action du producteur de batteries automobiles a reculé de 3,2 % à 0,610 D. La valeur a amassé des échanges réduits de 12 mille dinars sur la semaine. SFBT a été la valeur la plus dynamique de la semaine. L'action du spécialiste des boissons gazeuses et alcoolisées a baissé de 1,3 % à 11,990 D, en alimentant le marché avec des capitaux relativement fournis de 3 MD.

Devises, Taux, Indicateurs

Cours moyens des devises cotées en Dinar Tunisien

23/10/2024

MONNAIE	SIGLE	UNITÉ	VALEUR
DINAR ALGÉRIEN	DZD	10	0,2331
DOLLAR CANADIEN	CAD	1	2,2503
DOLLAR DES USA	USD	1	3,1096
LIVRE STERLING	GPB	1	4,0350
YEN JAPONAIS	JPY	1000	20,3719
DIRHAM MAROCAIN	MAD	10	3,1493
FRANC SUISSE	CHF	10	35,9194
EURO	EUR	1	3,3484
DINAR LIBYEN	LYD	1	0,6468
Yuan Chinois	CNY	1	0,4370

Cours moyens à terme en Dinar Tunisien

PERIODE	USD	EUR
3 MOIS	3,1409	3,4023
6 MOIS	3,1779	3,4459

Cours de devises en dinar Tunisien

Moyenne des cours du marché interbancaire (annuel)
2015 - 2023



7,99%
TMM
23/10/2024

8,00%
TID
23/10/2024

7,99%
TMM
Septembre 2024

7,00%
TRE
Octobre 2024

24,154
Milliard
Avoirs en devise
23/10/2024

110
Jours
d'importations
23/10/2024



Tunindex

9 849,80

Var. Année **12,56 %**
18/10/2024

Tunindex 20

4 385,38

Var. Année **14,63 %**
18/10/2024

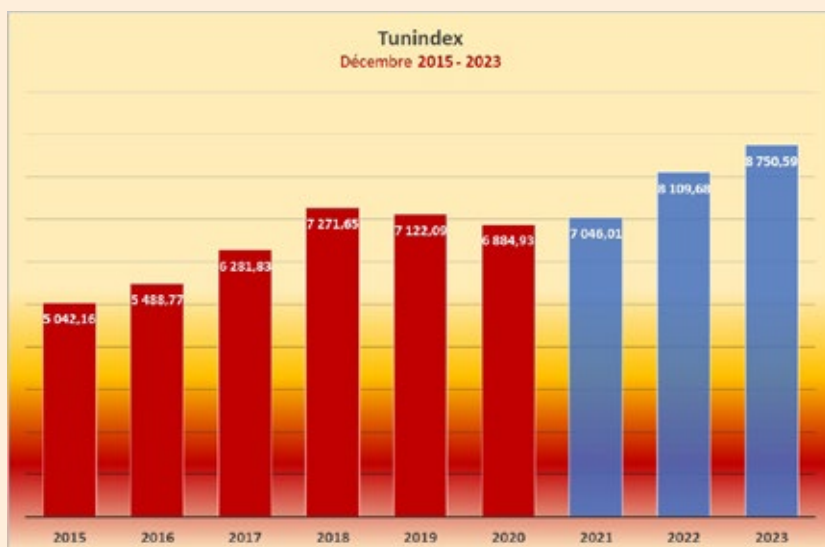
Volume semaine **27,687** Million DT

Capitalisation **26,45** Milliard DT

PER marché **9,31**
(Aout)

INDICES SECTORIELS

Code ICB		INDICE	Var An
8000	Sociétés Financières	7 400,36	12,95%
8300	Banques	6 884,49	12,85%
8500	Assurances	14 540,55	2,80%
8700	Services Financiers	12 069,39	31,41%
5000	Services aux Consommateurs	3 052,81	1,68%
5300	Distribution	4 809,69	1,68%
3000	Biens de Consommations	8 244,76	17,41%
3500	Agro-Alimentaire et Boissons	10 106,77	15,78%
3700	Produits Ménagers et de Soins Personnel	2 659,19	22,48%
2000	Industries	1 751,19	5,59%
2300	Batiment et Matériaux de Constructions	704,92	-0,37%
1000	Matériaux de Base	4 555,69	16,66%



+ FORTES HAUSSES DE LA SEMAINE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
UADH		13,95%
BTE (ADP)		13,31%
SOTEMAIL		13,12%
GIF-FILTER		10,53%
ALKIMIA		9,01%

+ FORTES BAISES DE LA SEMAINE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
SANIMED		-14,29%
CIMENTS DE BIZERTE		-8,47%
CIL		-6,08%
SOMOCER		-4,65%
BH LEASING		-4,65%

+ FORTES BAISES DE L'ANNEE

	CLÔTURE	VAR. Hebdo
SOMOCER		-43,84%
CIMENTS DE BIZERTE		-42,55%
SOTEMAIL		-42,36%
ALKIMIA		-39,84%
SANIMED		-38,10%

+ FORTES HAUSSES DE L'ANNEE

	CLÔTURE	VAR. AN
SOTETEL		69,44%
MPBS		63,99%
LAND'OR		55,83%
SPDIT SICAF		46,94%
Hannibal Lease		41,18%

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture			Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Décembre 2023	Semaine précédente	18/10/2024 De la semaine			
SOCIETES FINANCIERES								14 330,066
BANQUES								11 910,772
Amen Bank	5	30 264 000	33,500	43,880	43,700	-0,41%	30,45%	1 322,537
ATB	1	100 000 000	2,700	2,810	3,060	8,90%	13,33%	306,000
BH Bank	5	47 600 000	11,950	13,170	12,900	-2,05%	7,95%	614,040
BIAT	5	35 700 000	91,900	106,000	104,500	-1,42%	13,71%	3 730,650
BNA	5	64 000 000	8,130	8,000	8,070	0,88%	-0,74%	516,480
Banque de Tunisie	1	270 000 000	5,380	5,100	5,100	0,00%	-5,20%	1 377,000
BTE (ADP)	20	1 000 000	4,970	3,530	4,000	13,31%	-19,52%	4,000
STB	5	155 375 000	3,740	2,870	2,800	-2,44%	-25,13%	435,050
Attijari Bank	5	42 000 000	46,140	53,000	51,400	-3,02%	11,40%	2 158,800
UBCI	5	20 001 529	22,500	21,600	22,000	1,85%	-2,22%	440,034
UIB	5	32 560 000	25,900	22,710	22,610	-0,44%	-12,70%	736,182
Wifack Bank	5	30 000 000	8,700	8,500	9,000	5,88%	3,45%	270,000
ASSURANCES								1 327,043
ASTREE	5	6 000 000	48,500	46,000	46,000	0,00%	-5,15%	276,000
BH Assurances	5	2 660 000	48,750	49,380	49,380	0,00%	1,29%	131,351
STAR	10	2 307 693	176,700	168,000	168,000	0,00%	-4,92%	387,692
Tunis RE	5	20 000 000	7,200	7,200	7,100	-1,39%	-1,39%	142,000
Assur. MAGHREBIA	10	4 500 000	52,450	52,500	52,500	0,00%	0,10%	236,250
MAGHREBIA Vie	1	25 000 000	6,040	6,150	6,150	0,00%	1,82%	153,750
LEASING								687,373
ATL	1	32 500 000	3,600	3,970	3,970	0,00%	10,28%	129,025
BH Leasing	5	7 000 000	3,240	4,390	4,190	-4,56%	29,32%	29,330
Best Lease	1	30 000 000	2,000	2,300	2,300	0,00%	15,00%	69,000
CIL	5	7 000 000	19,190	22,370	21,010	-6,08%	9,48%	147,070
Hannibal Lease	5	11 000 000	5,270	7,450	7,440	-0,13%	41,18%	81,840
Attijari Leasing	10	2 750 000	16,800	19,000	19,200	1,05%	14,29%	52,800
Tunisie Leasing Fact	5	10 800 000	13,000	16,850	16,510	-2,02%	27,00%	178,308
SOCIETES D'INVESTISSEMENTS								404,878
PL. TSIE Sicaf	10	1 000 000	48,950	46,010	46,010	0,00%	-6,01%	46,010
SPDIT Sicaf	1	28 000 000	8,500	12,600	12,490	-0,87%	46,94%	349,720
Tuninvest Sicar	1	966 000	9,000	9,470	9,470	0,00%	5,22%	9,148
INDUSTRIES								10 207,123
HOLDING								2 406,992
OneTech Holding	1	80 400 000	8,920	9,970	9,900	-0,70%	10,99%	795,960
Poulina GH	1	180 003 600	8,000	8,720	8,950	2,64%	11,88%	1 611,032
AGRO-ALIMENTAIRE								4 036,652
CEREALIS	1	4 888 889	13,300	13,300	13,300	0,00%	0,00%	65,022
Delice Holding	10	54 907 262	11,700	15,980	15,940	-0,25%	36,24%	875,222
LAND'OR	1	13 784 285	6,000	9,540	9,350	-1,99%	55,83%	128,883
SFBT	1	247 500 000	12,450	12,150	11,990	-1,32%	-3,69%	2 967,525
SOPAT	1							0,000
PHARMACEUTIQUE								241,544
ADWYA	1							0,000
SIPHAT	5	1 800 000	3,760	5,730	5,480	-4,36%	45,74%	9,864
UNIMED	1	32 000 000	7,480	7,280	7,240	-0,55%	-3,21%	231,680
COMPOSANTS AUTOMOBILE								44,955
ASSAD	1	24 000 000	0,840	0,630	0,610	-3,17%	-27,38%	14,640
GIF-FILTER	1	10 536 994	0,530	0,380	0,420	10,53%	-20,75%	4,426
STEQ	5	1 400 000	6,500	6,500	6,500	0,00%	0,00%	9,100
STIP	3	4 207 824	4,540	3,820	3,990	4,45%	-12,11%	16,789

source: bVMT

données fournis à titre indicatif

COTATIONS

Titres	Nominal	Titres admis	Clôture			Variation Hebdo	Variation Année	Capitalisation (MDT)
			Décembre 2022	Semaine précédente	18/10/2024 De la semaine			
CIMENTIER								717,908
Carthage Cement	1	343 624 940	1,970	2,020	2,020	0,00%	2,54%	694,122
Ciments de Bizerte	1	44 047 290	0,940	0,590	0,540	-8,47%	-42,55%	23,786
CHIMIE								356,445
Air Liquide	25	1 637 504	81,120	90,050	92,000	2,17%	13,41%	150,650
ALKIMIA	10	1 947 253	29,770	16,810	17,910	6,54%	-39,84%	34,875
ICF	10	2 100 000	71,400	81,000	81,390	0,48%	13,99%	170,919
INDUSTRIES DIVERSES								2 255,118
AMS								0,000
Euro-Cycle	1	9 801 000	15,950	12,600	12,350	-1,98%	-22,57%	121,042
MPBS	2	10 334 430	5,360	8,500	8,790	3,41%	63,99%	90,840
New Body Line	1	4 250 400	5,300	4,710	4,690	-0,42%	-11,51%	19,934
Office PLAST	1	14 662 164	1,220	1,010	1,010	0,00%	-17,21%	14,809
SAH Lilas	1	84 015 979	9,100	10,400	10,250	-1,44%	12,64%	861,164
Atelier Meubles Int	1	5 561 635	4,400	5,940	5,690	-4,21%	29,32%	31,646
SIAME	1	15 444 000	3,820	3,540	3,520	-0,56%	-7,85%	54,363
SANIMED	1,109	12 400 000	1,260	0,910	0,780	-14,29%	-38,10%	9,672
SOMOCER	1	40 656 000	0,730	0,430	0,410	-4,65%	-43,84%	16,669
SOTEMAIL	1	34 513 514	3,140	1,600	1,810	13,13%	-42,36%	62,469
SOTUVER	1	39 254 475	12,000	12,440	12,300	-1,13%	2,50%	482,830
SOTIPAPIER	1,09	28 184 091	5,630	5,420	5,560	2,58%	-1,24%	156,704
SOTRAPIL	5	4 138 200	14,950	14,190	14,010	-1,27%	-6,29%	57,976
TPR	1	50 000 000	4,970	5,650	5,500	-2,65%	10,66%	275,000
IMMOBILIER								76,066
SIMPAR	5	1 100 000	35,010	34,400	34,400	0,00%	-1,74%	37,840
SITS	1	15 600 000	1,700	1,910	1,900	-0,52%	11,76%	29,640
ESSOUKNA	1	5 050 500	1,500	1,780	1,700	-4,49%	13,33%	8,586
TECHNOLOGIE								71,444
AETECH	1	2 223 334	0,330	0,270	0,270	0,00%	-18,18%	0,600
TELNET Holding	1	12 130 800	7,700	5,770	5,840	1,21%	-24,16%	70,844
SERVICES								1 454,322
DISTRIBUTION AUTOMOBILE								853,815
ARTES	1	38 250 000	6,500	6,680	6,670	-0,15%	2,62%	255,128
CITY CARS	1	18 000 000	12,480	12,400	12,260	-1,13%	-1,76%	220,680
ENNAKL Automobile	1	30 000 000	12,500	10,650	10,730	0,75%	-14,16%	321,900
UADH	1	36 953 847	0,650	0,430	0,490	13,95%	-24,62%	18,107
STA	1	2 000 000	19,500	18,440	19,000	3,04%	-2,56%	38,000
AUTRES SERVICES								189,872
CELLCOM	1	4 461 532	1,590	2,170	2,160	-0,46%	35,85%	9,637
ELECTROSTAR	2	10 287 556	0,280	0,320	0,320	0,00%	14,29%	3,292
MIP	1	4 398 937	0,140	0,090	0,090	0,00%	-35,71%	0,396
TUNISAIR	1	106 199 280	0,440	0,370	0,360	-2,70%	-18,18%	38,232
SMART Tunisie	5	8 677 237	16,530	15,990	15,940	-0,31%	-3,57%	138,315
TELECOMMUNICATIONS								111,054
SERVICOM	1	11 874 000	0,220	0,240	0,240	0,00%	9,09%	2,850
SOTETEL	5	4 636 800	3,600	6,200	6,100	-1,61%	69,44%	28,284
Tawasol GH	1	108 000 000	0,710	0,760	0,740	-2,63%	4,23%	79,920
DISTRIBUTION DE BIENS DE CONSOMMATION								299,581
Sotumag	1	13 200 000	5,080	6,400	6,560	2,50%	29,13%	86,592
Magasin General	1	15 777 070	7,990	6,790	7,090	4,42%	-11,26%	111,859
Monoprix	2	25 345 736	5,140	4,000	3,990	-0,25%	-22,37%	101,129
<i>(Données fournis à titre indicatif)</i> source: BVMT								25 991,511



بنك تونس و الإمارات
Banque de Tunisie et des Emirats

Épargnez pour un avenir durable

Votre argent contribuera à financer
des projets écoresponsables

ÉPARGNE
GREEN SAVE





Sécheresse et pétrole

Quels impacts sur l'économie de l'Algérie, du Maroc et de la Tunisie?

Dans son dernier rapport sur la croissance économique dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord (MENA), la Banque Mondiale a souligné l'impact des incertitudes exacerbées par le conflit régional sur les prévisions de croissance de la région.

Algérie

- **Croissance économique:** La croissance du PIB de l'Algérie est prévue pour ralentir de 3,4 % en 2023 à 2,7 % en 2024. La diminution de la production pétrolière et les incertitudes géopolitiques affectent cette tendance.

- **Inflation :** L'inflation en Algérie est estimée à 9,3 % pour 2023, avec une prévision de 4 % pour 2024. Cette inflation persistante est influencée par des pressions sur les prix des biens et services.



Produits Bio

Les exportations des produits agricoles biologiques tunisiennes enregistrées à fin septembre 2024 ont atteint 49,821 mille tonnes d'une, valeur de 1196 millions de dinars (MD) , a indiqué l'Observatoire national de l'agriculture (ONAGRI), dans son bulletin de mois d'octobre 2024.

Le volume des exportations des produits agricoles biologiques a enregistré une diminution de 22,4%, en comparaison avec la même période de l'année précédente. En valeur, les exportations ont augmenté de 8,1% .

L'Italie est la principale destination avec 44% des quantités exportées suivi par l'Espagne (23%) et la France (11%).

Les exportations de produits biologiques se concentrent principalement sur l'huile d'olive et les dattes biologiques, suivies par les produits forestiers biologiques.-

- **Consommation et niveaux de vie** : La consommation par habitant en Algérie est relativement faible, avec des indices de consommation par rapport aux économies avancées, indiquant un besoin d'amélioration des standards de vie.

Maroc

- **Croissance économique** : La croissance du PIB du Maroc devrait passer de 3,4 % en 2023 à 2,9 % en 2024, en raison d'une contraction du secteur agricole causée par une sécheresse prolongée. Cela pourrait affecter la reprise économique du pays.
- **Inflation** : L'inflation au Maroc a diminué de 6,1 % en 2023 à 1,5 % en 2024, en grande partie grâce aux politiques monétaires proactives. Cette baisse des prix contribue à la décision de la Banque Al-Maghrib de réduire les taux d'intérêt en juin 2024.
- **Déficit du compte courant**: Le déficit du compte courant du Maroc est projeté à 1 % du PIB en 2024, une augmentation par rapport à 0,6 % en 2023, en raison d'une hausse des importations de céréales liée à une baisse de la production domestique due à la sécheresse.

Tunisie

- **Croissance économique** : La croissance du PIB en Tunisie est prévue à 1,2 % en 2024, en hausse par rapport à 0 % en 2023, en raison d'une légère reprise du secteur agricole. Cependant, le pays continue de faire face à des défis économiques importants.
- **Inflation** : L'inflation en Tunisie est estimée à 9,3 % pour 2023 et devrait descendre à 7 % en 2024. Les prix des aliments restent élevés, exacerbés par une réduction de la production agricole due à des conditions de sécheresse.
- **Déficit budgétaire** : La Tunisie fait également face à un déficit budgétaire, avec des prévisions pour 2024 indiquant des contraintes sur les revenus fiscaux en raison des difficultés économiques persistantes.

Ces indicateurs montrent comment l'Algérie, le Maroc et la Tunisie naviguent dans un environnement économique incertain, influencé par des facteurs internes tels que la sécheresse, la production pétrolière et les politiques économiques, ainsi que par des facteurs externes comme les conflits géopolitiques.



بنك تونس و الإمارات

Banque de Tunisie et des Emirats

Avec les crédits Green

Profitez de taux préférentiels
et de réductions avantageuses
avec zéro autofinancement

CRÉDITS
GREEN

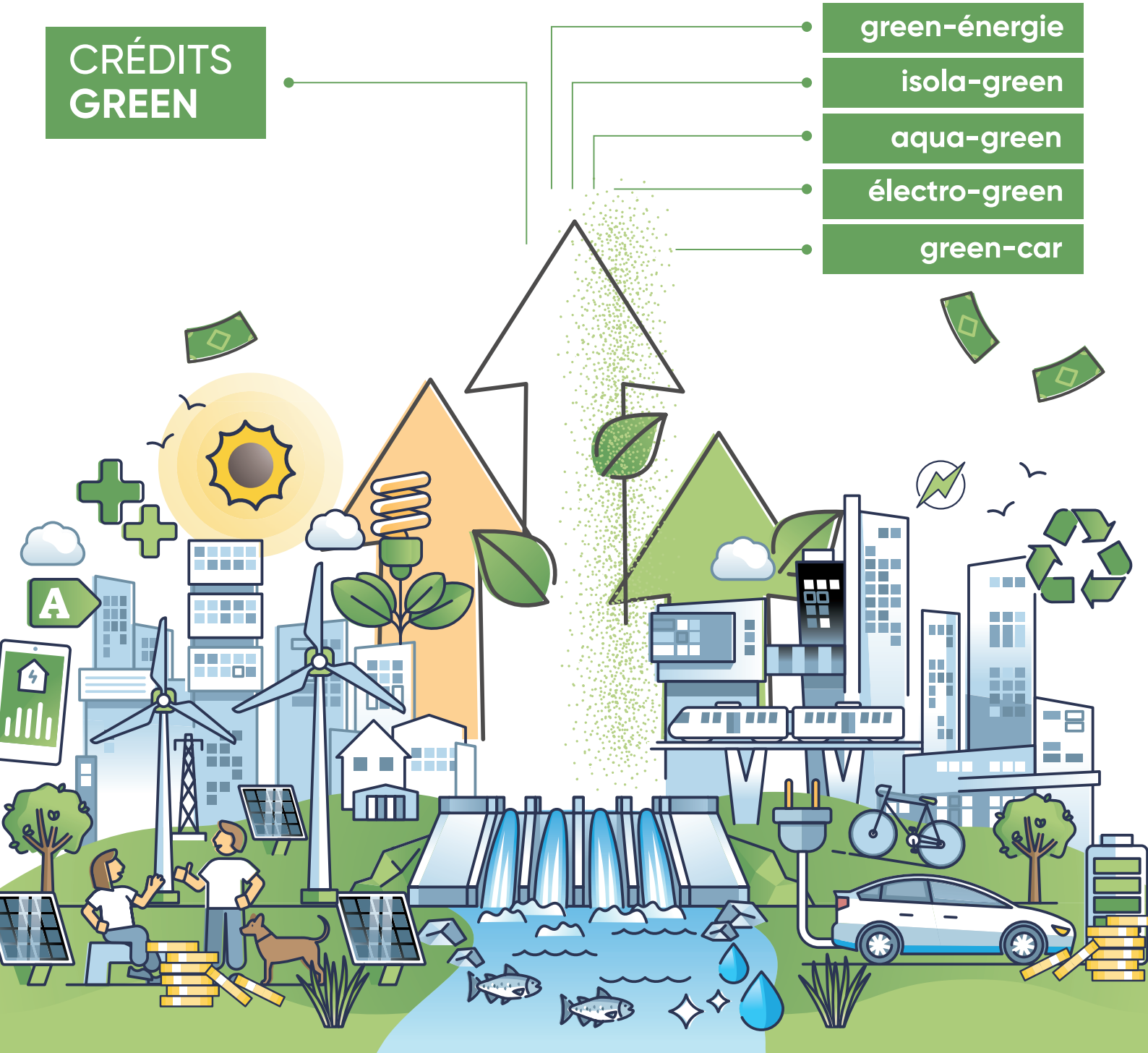
green-énergie

isola-green

aqua-green

électro-green

green-car





Projet loi de Finances 2025 - Stress hydrique

Les incitations pour la construction de «majels» reconduites

Le projet de loi de finances (PLF) 2025, qui vient d'être soumis pour examen aux deux chambres parlementaires, prévoit de reconduire pour la deuxième année consécutive les incitations instituées, pour une année, dans la loi de finances 2023, pour encourager la réalisation de citernes domestiques,

connues sous la dénomination en langue arabe "majels".

La nouveauté dans le PLF 2025 réside dans l'augmentation de 2 MDT de l'enveloppe budgétaire allouée à ce projet au titre du Fonds national pour l'amélioration du logement. Au total, le projet bénéficiera, en principe, du moins si on a bien compris le

texte rébarbatif du PLF 2025, d'un budget global de 4 MDT.

Cette enveloppe servira à octroyer des crédits sans intérêt d'un montant de 20.000 dinars chacun remboursable sur 7 ans. Le prêt est déboursé en deux tranches de 50% chacune en fonction du degré de réalisation du « majel ». L'avancement



des travaux est supervisé par les services du ministère de l'équipement et de l'habitat.

Les conditions pour en bénéficier

Les conditions arrêtées pour en bénéficier sont consignées dans une convention conclue entre le ministère des finances, le ministère de l'équipement et de l'habitat et la Banque de l'habitat.

Ces conditions sont au nombre de quatre. Le bénéficiaire doit prouver, obligatoirement, qu'il est propriétaire d'un logement individuel et présenter, pour l'obtention du crédit, d'un devis technique et financier.

Les deux conditions restantes portent sur le revenu du bénéficiaire. Ce dernier doit disposer d'un revenu qui ne doit pas dépasser dix fois le SMIG et de moyens financiers requis pour rembourser le prêt. Le montant maximum des tranches de remboursements annuels à la charge du bénéficiaire ne doit pas dépasser les 40% de ces revenus bruts. Le bénéficiaire peut se faire aider par le conjoint pour rembourser au cas où ce dernier aurait contribué au prêt.

En dépit de son importance, cette mesure, qui va en apparence motiver les tunisiens pour contribuer, de manière pérenne, à la lutte contre le stress hydrique,

demeure très insuffisante, et ce, pour une raison principale.

La réforme demeure frustrante

La validité de cette mesure sur une période courte, une année administrative, présente un goût d'inachevé. Elle devrait être normalement ouverte d'autant plus qu'il s'agit d'une réforme qui vient apporter une solution inclusive à un problème structurel hautement stratégique, celui de la récupération de l'eau de pluie et de la lutte contre le stress hydrique.

Morale de l'histoire : cette mesure est simplement frustrante. Au regard de sa reconduction pour la deuxième année consécutive, cela prouve qu'elle n'a pas trouvé beaucoup d'écho auprès de la population.

En ce qui nous concerne, cette frustration est loin d'être surprenante lorsqu'on sait que le ministère des Finances nous a habitués à promulguer des lois inapplicables ou bien difficilement à mettre en œuvre, et ce depuis 2011. Est-il besoin de rappeler qu'environ un millier de lois ont été promulguées dans le cadre des lois de finances, au cours des douze dernières années, mais n'ont jamais été traduites dans les faits en raison justement de leur applicabilité.

Abou SARRA

Thèses de recherches

Alors qu'en France 50% des thèses de recherches sont financées par les entreprises, en Tunisie c'est seulement 1% dont la STEG et Axia.

Ce chiffre a été avancé par Amine BOUSSARSAR, Directeur Associé de Biware, société de conseil et d'intégration de solution de Data Management et de l'Analytique jeudi 17 octobre lors d'une : journée de réflexion baptisée « Le partenariat Entreprise Université : Un Moteur de Développement ».

Une journée organisée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Tuniso-Française, dans le cadre des activités prospectives et académiques de la CCITF.

Ces journées visent à explorer les enjeux cruciaux auxquels font face les entreprises tunisiennes dans un monde en constante évolution.

Avant 2011, on parlait pourtant de diplômes co-construits et de participations effectives du secteur privé dans le financement des laboratoires de recherche qu'abritent les universités.

Depuis beaucoup d'eau a coulé sous les ponts et malheureusement pas dans le bon sens.

Nous y reviendrons

À.B.A



Industrie du Pain en Tunisie

80% des baguettes fabriquées avec du blé importé

Le monde arabe consomme 1,4 milliard de pains quotidiennement, ce qui montre l'importance de l'industrie céréalière dans la région, a indiqué le Secrétaire Général de la Fédération arabe

des industries alimentaires (AFFI), Fadi Jabr, lors de la clôture de la célébration du 40e anniversaire de la Journée du pain arabe (du 7 au 8 octobre courant), dans la capitale jordanienne, Amman.

Cette manifestation initiée par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), en coopération avec la Fédération arabe des industries alimentaires (AFFI),



commémore l'anniversaire de la tenue du premier congrès arabe international sur l'industrie céréalière, organisé en 1984, en Jordanie.

Ce congrès avait abordé le thème de l'industrie du pain et des céréales dans le monde arabe, ainsi que l'engagement de l'AFFI à se pencher sur la réalité et l'avenir de l'industrie du pain et des céréales, et à assurer le développement durable et la sécurité alimentaire dans le monde arabe.

L'économiste principal au Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et l'Afrique du Nord, Ahmed Mokhtar, a souligné la nécessité de reconnaître les changements requis dans la production et la consommation de pain. «L'avenir de l'activité de la boulangerie dans le monde arabe dépend de nos efforts collectifs de renforcer la durabilité et la productivité dans la chaîne des valeurs de la production, de l'alimentation et de l'approvisionnement outre une bonne gestion pour garantir la sécurité alimentaire».

Cette conférence a été couronnée par l'élaboration d'un plan d'action pour l'avenir afin de relever les défis et saisir les opportunités se présentant dans l'industrie céréalière. Ce plan d'action est à même de jouer un rôle crucial dans l'avenir de

l'industrie céréalière dans la région arabe.

En Tunisie, la consommation du pain dans les foyers est de l'ordre de 42 kg par an, alors que la moyenne annuelle de la consommation d'un individu s'élève à 74 kg, selon des données publiées par l'Institut national de la consommation (INC).

La consommation du pain, au cours du mois de ramadan, augmente de 25% par rapport à la consommation durant le reste de l'année, selon une déclaration précédente à l'Agence TAP de l'ancien directeur de l'INC, Tarek ben Jazia.

Le responsable avait évoqué une hausse du phénomène de gaspillage du pain dans le pays. Ainsi les statistiques montrent que seulement 900 mille pains sont consommés quotidiennement alors que près de 15,7 % des pains achetés par les Tunisiens en pain sont, ensuite, jetés à la poubelle, soit l'équivalent de 100 millions de dinars par an.

La Tunisie importe 80% de ses besoins en blé tendre, ce qui signifie que 4 baguettes sur 5 sont fabriquées à partir de céréales importées. Les importations du pays en blé représentent plus que 51% de nos importations alimentaires, selon Ben Jazia.

Dattes

Les recettes d'exportation des dattes tunisiennes ont augmenté de 23,9%, à 920,4 millions de dinars (MD), durant la campagne 2023/2024, d'après la note Onagri Vigilance, publiée, vendredi, par l'Observatoire National de l'Agriculture (Onagri).

Les quantités exportées ont atteint 148,1 mille tonnes, soit une hausse de 19,4%. Le prix moyen enregistré durant la campagne 2023/2024 a augmenté de 3,7% soit 6,21 DT/kg, contre 2,99 DT/kg enregistré au cours de la campagne précédente.

Le Maroc est la principale destination des dattes tunisiennes avec 27,6% des quantités exportées suivi par l'Italie et la France avec respectivement 13% et 12,7%.

Durant la campagne 2023/2024, les exportations des produits des dattes biologiques ont atteint 9,083 mille tonnes d'une valeur de 99 MD, avec un prix moyen de 10,90 DT/kg. Leur part dans le total des exportations de dattes tunisiennes est de 6,2% et 10,8% respectivement, en termes de quantité et de valeur.

L'Allemagne est la principale destination des produits des dattes biologiques avec 37% des quantités exportées suivi par la Belgique (14%) et les Pays-Bas (12%).

Nouveau projet de coopération technique

Elaboration d'un Plan Directeur pour la mobilité urbaine dans le Grand Tunis



Le Compte rendu des discussions pour le lancement du projet de coopération technique relatif à l'étude d'un Plan Directeur pour la Mobilité urbaine dans le Grand Tunis a été signé aujourd'hui entre l'Agence d'Urbanisme du Grand Tunis (AUGT) et l'Agence Japonaise de Coopération Internationale (JICA), en présence de M. Mongi Arfaoui, Directeur Général de l'AUGT et Mme Miyata Mayumi, Représentante Résidente de la JICA en Tunisie.

D'une durée de trois ans, le projet vise à développer un Plan Directeur pour la mobilité urbaine

dans le Grand Tunis et à renforcer les capacités des institutions concernées par la mise à jour et le suivi de ce plan. Une base de données sera également élaborée afin de mieux identifier les actions à entreprendre pour améliorer le secteur du transport urbain dans le Grand Tunis, notamment à travers la mise à jour des données relatives au trafic, à la planification des routes, des voiries urbaines et des transports publics, à la gestion de la mobilité, etc.

Le projet implique plusieurs parties prenantes comme le Ministère de l'Intérieur, le Ministère de l'Équipement et

de l'Habitat, le Ministère de l'Économie et de la Planification, le Ministère du Transport, le Ministère de l'Environnement, l'Agence Nationale de Maîtrise de l'Énergie (Ministère de l'Industrie, des Mines et de l'Énergie) et les communes de Tunis, Ariana, Manouba et Ben Arous.

“En tant que JICA, nous sommes très heureux de contribuer à la réalisation de ce projet d'une importance cruciale pour le secteur du transport urbain dans le Grand Tunis. Nous espérons que l'expérience japonaise pourra inspirer les autorités tunisiennes à trouver des solutions adaptées au contexte tunisien”, affirme Mme Miyata Mayumi, Représentante Résidente de la JICA en Tunisie.

Ce Plan directeur serait un grand acquis avec un impact tangible sur la vie quotidienne des citoyens en termes de contribution à la promotion de la croissance économique durable et à la réduction des impacts sociaux et environnementaux négatifs tels que les embouteillages et la pollution d'air dans le Grand Tunis.



Épargne

Placements

Épargne retraite

Le Guide
2024



Restitution de 11 795 artefacts carthageois des États-Unis à la Tunisie

Une collection de près de 11795 artefacts archéologiques carthageois dont 3460 pièces d'or, en provenance des États-Unis d'Amérique seront restitués à la Tunisie, a annoncé, jeudi, l'Institut national du Patrimoine (INP).

Ce projet s'inscrit « dans le cadre de la coopération culturelle et scientifique entre la Tunisie et les États-Unis », lit-on dans un communiqué de l'INP, publié ce matin, sur son réseau social.

La coordination pour la finalisation de ce projet est en cours entre l'Institut national du Patrimoine et l'Université de Géorgie qui "conviennent de conclure un accord pour rapatrier

des artefacts archéologiques carthageois qui ont été expédiés aux États-Unis dans les années 1980 dans le cadre des missions archéologiques internationales de sauvegarde et de préservation du site archéologique de Carthage», indique la même source.

L'Institut va « restituer des artefacts expédiés, temporairement, au cours de la période 1980-1997, en vue de les étudier et effectuer les analyses scientifiques et ce dans le cadre du projet commun entre la Tunisie et l'Unesco afin de sauver le site archéologique de Carthage ».

Il souligne que plusieurs artefacts ont été « expédiés vers certains pays européens et américains

participant aux campagnes d'analyses et de recherches archéologiques ».

« Les artefacts archéologiques tunisiens placés auprès des institutions de recherche à l'étranger seront tous récupérés », indique l'INP.

Il est à rappeler que le « Pacte pour l'avenir » adopté récemment à New York, à l'occasion de l'Assemblée générale des Nations Unies, « appelle les États à intégrer la culture dans leurs politiques économiques, sociales et environnementales, à promouvoir le dialogue interculturel et à renforcer la coopération internationale pour le retour et la restitution des biens culturels ».



Voyage dans le temps

Un fossile révèle les secrets de la Terre il y a 237 millions d'années

Une découverte paléontologique majeure vient d'être annoncée au Brésil : les scientifiques ont mis au jour le fossile d'un reptile vieux de 237 millions d'années, offrant ainsi un nouvel éclairage sur l'émergence des dinosaures. Baptisé Gondwanaz Paraisensis, ce reptile quadrupède de la taille d'un petit chien a vécu durant la période du Trias, une époque charnière qui a vu apparaître les premiers dinosaures, mammifères, crocodiles et autres

vertébrés.

Découvert en 2014 dans l'État de Rio Grande do Sul par le docteur Pedro Lucas Borsella Aurélio, le fossile a fait l'objet d'une étude approfondie de trois ans. Ce paléontologue amateur a confié à Reuters : "Être le premier être humain à toucher quelque chose qui date de 237 millions d'années est une expérience extraordinaire. C'est un sentiment indescriptible."

Cette découverte exceptionnelle ouvre de nouvelles perspectives pour comprendre l'évolution des espèces et les liens de parenté entre les reptiles ayant vécu à cette époque. Les chercheurs espèrent que de nouvelles études permettront de mieux cerner le rôle de Gondwanaz Paraisensis dans l'arbre de la vie et de retracer les premiers pas des dinosaures sur Terre.



Malek Boudrabal

Le combat d'une femme contre le cancer du sein

Après une nuit de travail intensif avec ses collègues pour transformer l'espace de l'Institut Français de Tunisie en une clinique mobile de dépistage précoce du cancer du sein, Malek Boudrabal, secrétaire générale de

l'Association Tunisienne de Soutien aux Patients Atteints du Cancer du Sein, parcourt les lieux pour offrir conseils et soutien aux femmes participant à la journée de sensibilisation de l'événement "Octobre Rose".

Avec un regard empreint de chaleur, Malek observe les visages des femmes assises côte à côte dans la salle d'attente de l'institut, décorée aujourd'hui de ballons roses. Elles attendent leur tour pour un examen gynécologique. Pour Malek, "plus



les femmes procèdent tôt au dépistage, plus leurs chances de prévenir la maladie augmentent."

Animée par une passion inépuisable, cette femme consacre son énergie à guider et soutenir les femmes dans leur parcours de prévention et de traitement. Sa détermination trouve sa source dans une expérience vécue en 2005, lorsqu'elle a dû subir une mastectomie pour retirer une tumeur cancéreuse qui s'était propagée dans son sein, modifiant sa vie à jamais, mais la transformant en icône de la défense de la santé des femmes.

Malek raconte à TAP : "J'ai découvert par hasard, il y a 19 ans, alors que j'avais 30 ans, que j'étais atteinte d'un cancer du sein à un stade précoce... Je travaillais alors à la télévision nationale comme scénariste pour une émission médicale. Le docteur Khaled Rahal, qui avait traité ma mère pour la même maladie, était l'invité de l'émission."

Consciente du rôle potentiel des gènes héréditaires dans le risque accru de développer ce type de cancer, Khaled Rahal, à l'époque chef du service de chirurgie oncologique à l'Institut Salah Azaiz, l'avait invitée à passer une mammographie. Le diagnostic fut un choc : elle était atteinte d'un cancer du sein.

Le choc fut encore plus grand lorsque le médecin constata que les cellules cancéreuses s'étaient propagées dans plusieurs zones du sein, ce qui le poussa à prendre la décision radicale de procéder à une mastectomie totale. Comme beaucoup de femmes ayant vécu cette expérience, Malek a ressenti un mélange de choc, d'inquiétude et de confusion face à ce diagnostic.

"Le fait que ma mère ait dû subir un protocole de radiothérapie et de chimiothérapie épuisant après la découverte tardive de son cancer m'a poussée à accepter l'idée de la mastectomie pour préserver ma santé", confie Malek, "mais il m'a été difficile d'accepter que je perdrais un organe de mon corps pour toujours."

Contrairement à sa mère, Malek a choisi une reconstruction mammaire simultanée, mais l'intervention n'a pas réussi en raison du rejet de l'implant par son corps, ce qui a renforcé son sentiment de frustration.

Aujourd'hui, grâce à son engagement dans l'association, Malek se bat pour sensibiliser les femmes à l'importance du dépistage précoce, rappelant que plus le diagnostic est tardif, plus les risques de propagation du cancer augmentent.

Khemais Ben Brik

Santé mentale

"Selon une étude scientifique, environ 25 % des personnes âgées en Tunisie présentent des signes de dépression ou des troubles d'humeur", a fait savoir Afef Hammami, gériatre.

Dans une déclaration à l'agence TAP, la spécialiste a précisé que ces signes doivent persister pendant au moins un mois et s'accompagner de troubles agressifs ou d'excitation pour établir un diagnostic.

"Les causes de ces troubles sont liées au vieillissement, qui peut provoquer une détérioration de l'humeur ainsi que des maladies neurologiques comme l'Alzheimer outre les facteurs psychologiques et sociaux comme le sentiment d'isolement, la perte d'indépendance et les maladies chroniques telles que le diabète et l'hypertension", a fait savoir la spécialiste.

Dans ce contexte, elle a souligné l'importance d'un traitement complet incluant des médicaments contre l'anxiété et la dépression, ainsi que des thérapies non médicamenteuses comme le soutien social et la surveillance psychologique, tout en évitant autant que possible l'isolement.



Alzheimer

La consommation de café pourrait-elle réduire les risques ?

Une nouvelle étude scientifique a révélé que la consommation quotidienne de quantités modérées à importantes de caféine pourrait réduire le risque de développer la maladie d'Alzheimer.

L'étude, menée par des scientifiques français et publiée dans la revue *Science Alert*, a confirmé que la caféine

réduit les niveaux de certaines protéines spécifiques dans le liquide cébrospinal, lesquelles sont associées à la maladie d'Alzheimer.

Les chercheurs ont analysé les données de 263 personnes âgées de plus de 70 ans, souffrant de troubles cognitifs légers ou de la maladie d'Alzheimer entre 2010 et 2015.

L'équipe a évalué cliniquement les participants et réalisé un relevé détaillé de leur consommation d'aliments et de boissons tels que le café, le chocolat, le thé et les sodas, afin de mesurer la quantité de caféine absorbée chaque jour. Ils ont également procédé à des examens IRM de leur cerveau et recueilli des échantillons de sang et de liquide cébrospinal.

Les chercheurs ont découvert

que la consommation de plus de 200 milligrammes de caféine par jour (l'équivalent d'une tasse de café ou de thé) réduisait le risque de déclin cognitif et de perte de mémoire, tout en abaissant les niveaux de protéines liées à Alzheimer dans le liquide cébrospinal.

L'étude a noté que « les personnes appartenant au groupe qui consommait très peu de caféine étaient 2,5 fois plus susceptibles de souffrir de troubles cognitifs légers avec des pertes de mémoire ou de la maladie d'Alzheimer, par rapport

à celles qui consommaient plus de 200 milligrammes par jour. »

Une analyse approfondie des protéines dans le liquide cébrospinal des participants a révélé « des différences significatives dans les concentrations de certaines formes de protéines bêta-amyloïdes, associées à Alzheimer. Ceux qui consommaient moins de caféine présentaient des concentrations plus élevées de ces protéines que ceux qui en consommaient des quantités modérées à importantes. »

Toutefois, l'étude met en garde contre la consommation de caféine en fin de journée, car cela peut perturber le sommeil, ce qui pourrait avoir un impact négatif sur la santé neurologique à long terme.

Elle souligne également que la consommation excessive de chocolat et de boissons énergisantes augmente le taux de sucre dans le sang, ce qui représente un risque pour la santé cognitive.





Projet loi de Finances 2025

Réduction des taxes sur les véhicules automobiles hybrides

L'article 53 du projet de la loi de Finances 2025 prévoit l'allègement de la fiscalité des véhicules automobiles équipés de moteurs hybrides pour la propulsion thermique et électrique rechargeables, par une source d'énergie électrique externe.

En vertu de cet article, sont exonérés de droit de consommation, les véhicules automobiles relevant du numéro du tarif douanier 8703, ainsi que les véhicules hybrides, à usage mixte pouvant

servir indifféremment pour le transport des personnes ou des marchandises, inscrits sous le numéro du tarif douanier 8704, équipés de moteur thermique et de moteur électrique pour la propulsion, rechargeables par une source d'énergie électrique externe.

Il s'agit également de la réduction du taux des droits douaniers à 10% et du taux de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) à 7%, appliqués sur les bornes de recharge des véhicules automobiles électriques et

des motocycles électriques importés et qui sont inscrits sous les deux numéros douaniers 85044055003 et 853710 du tarif douanier, et ce jusqu'au 31 décembre 2027.

Les dispositions de cet article s'inscrivent dans le cadre de l'incitation à l'économie verte et à la réalisation de la stratégie nationale de transition énergétique à l'horizon 2035, ainsi qu'à la contribution au programme de développement du transport électrique en Tunisie.

Investissements étrangers Pour une stratégie de «branding» pour la Tunisie



NOUVEAU
numéro
À TÉLÉCHARGER





When double-chest-arrow try to be Zorro!

J'ai cru apprendre que ELYSSA a déposé un dossier auprès de la fameuse commission présidée par l'inamovible SBS!

Il y a de quoi. Faut-il rappeler que la pauvre ELYSSA a vu son mari se faire assassiner, ensuite elle fut jetée dans une barque de migrants et, par miracle, s'est retrouvée échouée sur nos côtes où non seulement elle perdit son identité mais eut droit à une peau de vache comme territoire. On pourra toujours considérer qu'elle s'en est bien sortie et que

le village qu'elle créa traversa l'histoire et résiste à l'usure du temps et des hommes...

L'injustice existe depuis la nuit des temps et fait partie de notre société et environnement dans tous les pays de la planète. Je pense qu'elle doit même être planétaire. Il y aura toujours des loups et des agneaux, des agresseurs et des agressés, des bourreaux et des victimes, etc.

Mais chaque situation a ses conséquences, mais je ne

répéterai jamais assez, l'histoire n'oublie jamais, ne se répète pas, et tôt ou tard les agresseurs finissent par payer d'une manière ou d'une autre. Pour ce, je vais citer quelques exemples et contre-exemples célèbres:

- Pour commencer, il faut rappeler l'aveuglement de FRANCOIS MITTERRAND, ministre socialiste français de l'époque qui, étant à l'intérieur, fit guillotiner tous les responsables du FLN –une cinquantaine- et parmi

eux, les plus prestigieux (faut-il rappeler que le jour de l'exécution de LARBI BEN MHIDI, le General chargé de cette exécution lui présenta les armes et se mit au garde à vous en hommage à ce grand homme): regardez aujourd'hui où en est le socialisme en France et ses dirigeants, dans un état lamentable, et la France n'a jamais osé laver son linge sale avec cette guerre d'ALGÉRIE qu'elle traîne comme une tumeur maligne.

- NELSON MANDELA le seigneur en a vu de toutes les couleurs, et la première chose qu'il décida fut de nommer son tortionnaire ministre de l'Intérieur quand il prit le pouvoir.
- GHANDI le non violent arriva à se débarrasser de la perfide ALBION avec dextérité.
- Chez nous, faut-il rappeler deux événements fâcheux: le «frappez vite et fort» de DE GAULLE au Général AMAN à BIZERTE, et quelques décennies plus tard, ALLIOT MARIE qui proposait des grenades lacrymogènes au défunt régime... Mais on n'en veut pas à la France de nous avoir envoyé un pensionnaire de SAINT-ANNE pour remplacer le tyran évadé!

- Enfin, je vais parler d'un sujet délicat, à savoir l'ALLEMAGNE et le nazisme: ce pays a payé très cher cette période et continue de payer, mais l'Allemagne reste la plus puissante d'une Europe désarmée! Et dire que SBS a comparé les bourreaux de ZABA a des nazis...

Tout ça pour dire un certain nombre de choses:

- Une vie n'a pas de prix ni de coût ni de budget d'indemnisation
- Les procès de ce genre n'ont jamais fait de bien à personne: ça ne sert à rien de remuer les couteaux dans les plaies.
- Les grandes douleurs sont muettes
- Ne faut jamais rouvrir des blessures, elles ne se (re) cicatrisent pas.
- Les bourreaux ne se jugent pas, ils agissent sur ordre.
- Les tortionnaires, quel que soit leur grade, finissent par disparaître.

Un point c'est tout !

Ibtissem

(Novembre 2016)



AUDIENCE WMC PORTAL
(2019 - source Google Analytics)

+ de **7 Millions**
Visiteurs Uniques

+ de **12 Millions**
Visites

+ de **23 Millions**
Pages Vues

L'Offre de ciblage intégrée la plus puissante du web tunisien

CSP+, Cadres, Dirigeants...
associé à un ciblage large public
(depuis 2000)



HORS-SÉRIE



L'Entreprise Digitale

KIOSQUE



LeMag n°105

- Budget 2023 : Le gouvernement Bouden propose des mesures urgentes à prendre
- «Le décret présidentiel sur la réconciliation pénale est inapplicable», affirme Faouzi Abderrahmane
- Fuite des cerveaux tunisiens
- Les beignets de Ghomrassen au patrimoine mondial de l'Unesco?



LeMag n°101

- IDE : Forte augmentation des investissements étrangers
- Impact de la dévaluation du dinar sur les entreprises publiques
- De l'air pour ne plus avoir soif à l'école
- La nouvelle Golf 8 en Tunisie



LeMag n°99

- Guerre en Ukraine : L'onde de choc économique sur la Tunisie
- Pas de réduction du déficit énergétique et des prix de l'électricité sans énergies renouvelables
- Suppression des autorisations pour 12 activités économiques
- «El Hadhra» de Fadhel Jaziri : Transe au cœur de la Cité



LeMag n°91

- Risque Tunisie : Fortes pressions sociales et internationales
- Les exportations du jean tunisien aux USA ont bondi de 69% en 2021
- 1,5 million de Tunisiens auraient payé 570 MDT de pot-de-vin en 2020
- «Yallaa» ou la découverte des joies de la création avec Rania Werda



LeMag n°85

- Marché financier 2021 : Quel bilan ?
- Loi de finances 2022 : Les sociétés de Commerce International en colère
- Loi de Finances 2022 : Créances fiscales, réduction des pénalités et facilités de paiements
- Récit d'une aventure artistique de Rached Zarrai Miladi



LeMag n°79

- Recouvrement : Un frein à la pérennité de l'entreprise
- Re*Connectt, promouvoir les femmes évoluant dans l'IT
- Marché de l'automobile: Des immatriculations en légère baisse en octobre
- La Tunisie n'a pas besoin du FMI pour financer son économie

نبنيو معاكم طموحاتكم مع قرض سكن UBCI



للمزيد من المعلومات، اتصلو بنا على 70 000 050

Élégant, sûr et confortable.

Hyundai VENUE.



*Étude IPSOS – Qualimétrie
Septembre à Novembre 2023
Plus d'infos sur escda.tn

www.hyundai.com.tn

 **HYUNDAI**